

RAPPORT FINANCIER 2013



Le bon sens a de l'avenir →

AGIR *utile* **POUR UN TERRITOIRE UNIQUE**

RAPPORT FINANCIER DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST 2013

SOMMAIRE

Chapitre 1 :

Les Comptes sociaux et Notes Annexes page 03

Rapport de Gestion page 04

Bilan au 31 Décembre 2013 page 12

Hors-bilan au 31 Décembre 2013 page 14

Compte de Résultat au 31 Décembre 2013 page 15

Notes Annexes aux Comptes sociaux page 17

- Note 1 : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice page 17

- Note 2 : Principes et méthodes comptables page 19

- Note 3 à Note 9 : Informations relatives à l'actif du bilan page 27

- Note 10 à Note 19 : Informations relatives au passif du bilan page 36

- Note 20 à Note 25 : Hors-bilan page 44

- Note 26 à Note 39 : Informations sur le compte de résultat page 51

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels page 58

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées page 60

Chapitre 2 :

Les Comptes Consolidés aux normes IFRS page 63

Cadre Général page 65

Etats Financiers Consolidés au 31 Décembre 2013 page 69

Notes Annexes aux États Financiers page 77

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés page 140

Chapitre 3 :

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte page 143

Résolutions à caractère ordinaire page 144

Résolutions à caractère extraordinaire page 145

Tableau de bord indicateurs RSE page 146

Attestation de présence des indicateurs par le commissaire aux comptes page 149

LES COMPTES SOCIAUX ET NOTES ANNEXES

RAPPORT DE GESTION

CONTEXTE ÉCONOMIQUE & FINANCIER

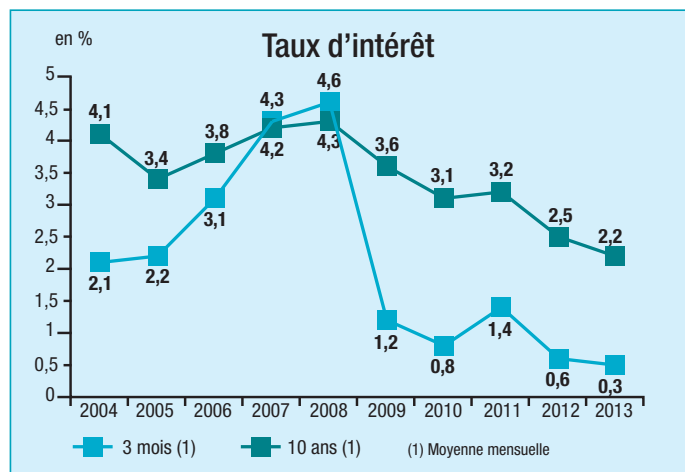
L'environnement économique international se caractérise sur 2013 par un chassé-croisé entre, d'une part, le ralentissement de la croissance dans les économies émergentes et, d'autre part, un léger redémarrage dans les pays avancés.

La zone euro a enfin tourné la page de la récession au printemps. La situation reste hétérogène entre les États membres et il est encore un peu tôt pour parler de convergence. Néanmoins, le renforcement de l'activité devrait se poursuivre en 2014 et la reprise se diffuser graduellement des pays du centre vers ceux de la périphérie. Nous prévoyons une croissance de l'ordre de 1% en zone euro en moyenne annuelle en 2014, après un recul du PIB en volume de 0,4% en 2013.

L'économie française a prouvé sa résistance au cours de l'année. Malgré un effort structurel très important, via notamment une hausse significative des prélèvements fiscaux et sociaux, la consommation des ménages a légèrement progressé (+0,3% en volume). Ainsi, malgré des freins structurels bien connus (profitabilité et compétitivité des entreprises notamment), l'économie française dispose d'atouts et est actuellement en phase d'amélioration.

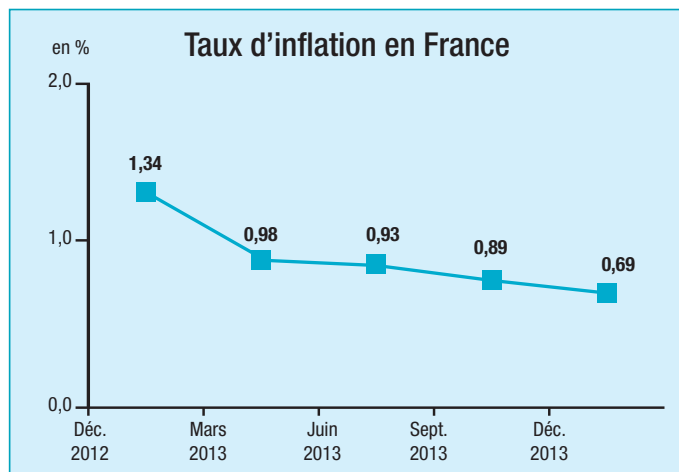
À l'inverse, la résilience de l'activité a été ébranlée par le recul marqué de l'investissement des entreprises dans un climat encore incertain, et par la contribution négative du commerce extérieur, dans un environnement européen toujours peu porteur.

Sous l'influence de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne, les taux courts de la zone euro sont restés bas sur l'année 2013 autour de 0,2%, avec une évolution à la hausse en fin d'année à 0,3%, ce qui reste néanmoins un niveau très faible.



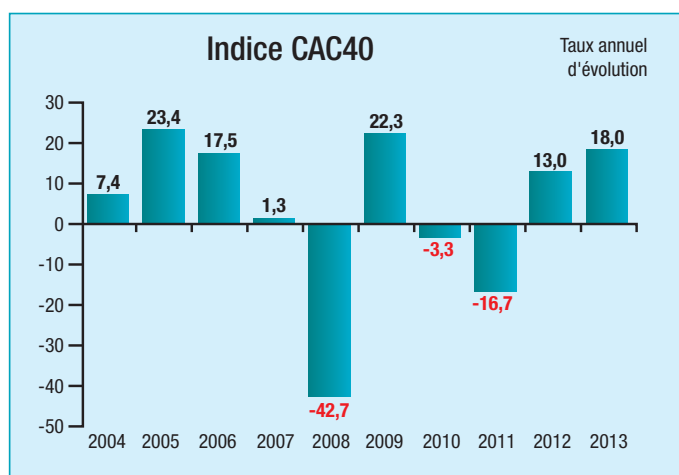
Les taux longs de la zone euro ont connu des évolutions très contrastées : sous l'effet du désendettement des pays périphériques (Portugal, Espagne, Irlande, ...), on assiste à une baisse de leurs taux d'intérêts longs (normalisation des spread) d'une part, et d'autre part sur les pays considérés comme moins risqués début 2013 (France et Italie principalement) on note une hausse de leurs taux longs, tirés par un niveau croissant de leur endettement.

Globalement, les taux longs de la zone euro ont continué à afficher une tendance baissière pour atteindre 2,2 % sur 2013. Cette situation a contribué au ralentissement de l'inflation tout au long de l'année, dans la lignée de 2012. En France, le taux annuel d'inflation s'établit au final à 0,69 %.

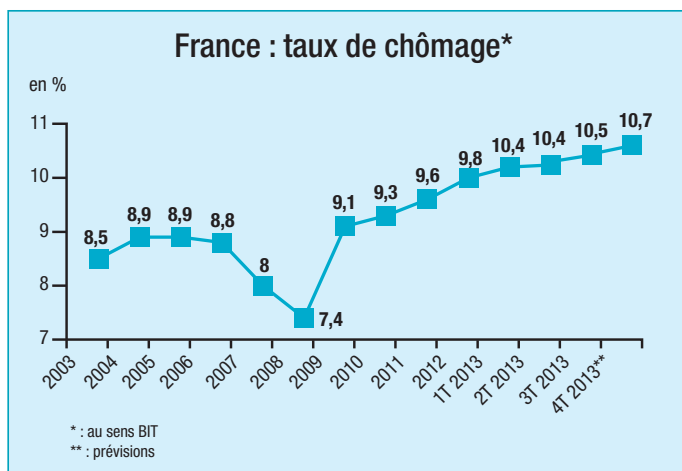


À contrario, le pouvoir d'achat s'est redressé (+0,3% en 2013, après -0,9% en 2012), sous l'effet conjoint de la bonne tenue du revenu disponible brut des ménages (en valeur) et d'un tassement marqué de l'inflation, dans le sillage des prix énergétiques.

L'année 2013 a été propice aux marchés boursiers, malgré un contexte macro-économique encore incertain. Cela se traduit par une évolution positive et assez progressive en tendance du CAC 40. Ce dernier affiche ainsi une croissance de 18% pour atteindre 4 295 points au 31/12/2013 et renoue avec des niveaux que nous n'avions plus connus depuis 2008.



Sur le front de l'emploi, le taux de chômage des pays de la zone euro a continué à se détériorer tout au long de l'année pour atteindre un point haut historique depuis la création de l'union monétaire, au-delà de 12%. La France n'a pas échappé à cette évolution, l'exercice 2013 se soldant sur un taux de chômage de 10,7% au 4^{ème} trimestre 2013, soit un des plus hauts taux depuis 1997.



2013 a été marquée par une croissance limitée en Europe, néanmoins meilleure que la croissance française. L'Allemagne a vu sa croissance ralentir à 0,4 % en 2013, limitant ainsi sa contribution de locomotive économique européenne. À l'inverse, les pays plus fragiles ont vu leur situation économique connaître une légère embellie.

Le Crédit agricole Centre-est développe ses activités dans une région attractive dotée de puissants atouts : positionnement stratégique de carrefour européen, proximité d'importants marchés, cadre de vie remarquable, fort potentiel de recherche et d'innovation. Son marché est dynamique sur le plan de la démographie. Par ailleurs, les derniers taux de chômage connus sont inférieurs à 10% en Rhône-Alpes et Bourgogne, les 2 régions sur lesquelles intervient le Crédit agricole Centre-est.

Le marché des entreprises termine l'année 2013 sur une note positive avec une légère amélioration des perspectives d'activité et d'investissements, même si la situation économique est restée incertaine et préoccupante. Sur la fin d'année 2013, l'industrie a bénéficié d'une hausse modérée de son courant d'affaires, le secteur du bâtiment a, quant à lui, enregistré une progression plus marquée. Enfin, le commerce de gros et les services ont conservé une activité étele.

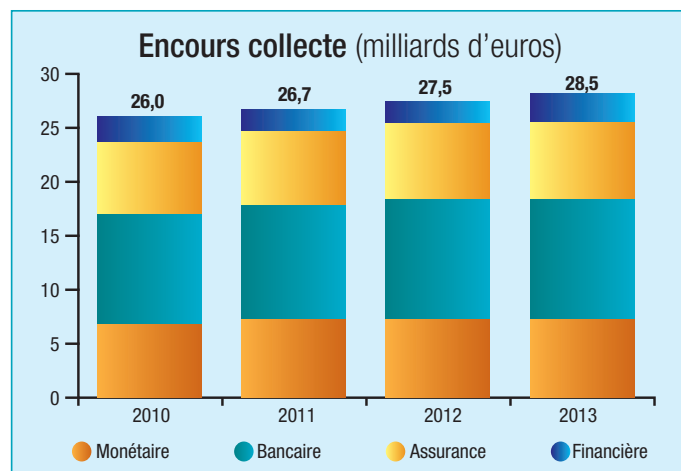
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Favorisé par un contexte de taux particulièrement bas, l'environnement économique a connu quelques signes de légère reprise au cours de l'exercice 2013 mais la croissance est restée globalement atone. L'octroi de nouveaux crédits, porté par le financement des particuliers, affiche une belle progression. L'activité collecte s'est également bien développée, sous l'effet du succès de l'épargne assurance et de l'attrait des livrets qui perdure malgré les baisses de taux.

Dans cet environnement, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a maintenu un bon niveau d'activité en 2013, permettant l'accompagnement des besoins de l'ensemble de la clientèle.

COLLECTE

L'encours total de collecte atteint 28,5 milliards d'euros à la clôture 2013, soit une progression de 3,4%. Les deux tiers de cet encours de collecte restent au bilan de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est et sont ainsi mis au service du dynamisme du territoire à travers les crédits qu'ils permettent de refinancer.



La collecte monétaire est en belle progression et présente un encours de fin de période de 7,6 milliards d'euros.

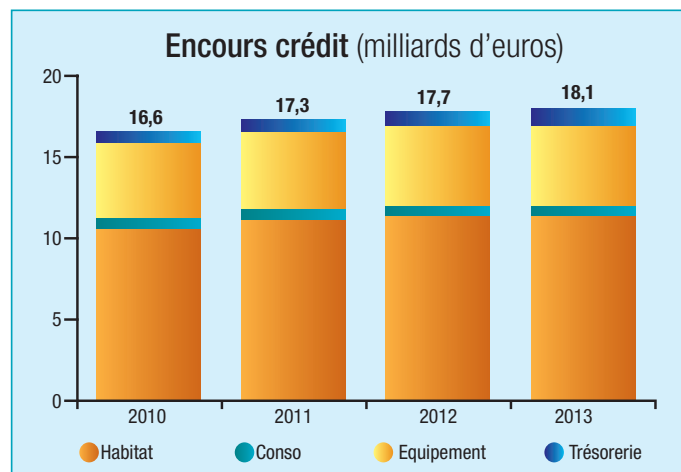
Les encours d'épargne bancaire s'élèvent à 11,4 milliards d'euros, en hausse de 2,2% principalement tirés par les livrets toujours attractifs pour la clientèle malgré la baisse de plus d'un point des taux en 2013. Le livret sociétaire connaît toujours un véritable succès enregistrant 75 275 souscriptions.

L'activité d'épargne sur les supports d'assurance vie a surperformé 2012, affichant une progression annuelle de 4%, supérieure à celle du marché dans son ensemble.

L'année boursière a, malgré un contexte global d'incertitude et de volatilité, bénéficié d'une belle performance annuelle (CAC 40 : +18%). Ce dynamisme de marché a contribué à renforcer les encours d'épargne financière de 4,7%.

CRÉDIT

Avec une demande de crédit en forte progression, l'encours de crédits affiche une croissance de 1,6% sur l'exercice et dépasse les 18 milliards d'euros au total.



RAPPORT DE GESTION

Le montant total des concours injectés par le Crédit agricole Centre-est dans l'économie régionale atteint 3,1 milliards d'euros en 2013, tiré par le financement des particuliers, des entreprises et du marché de l'agriculture. Ainsi sur l'ensemble de l'année, le Crédit agricole Centre-est a apporté une réponse à 27 000 projets habitat. L'activité habitat a bénéficié de taux de marché bas et de stabilité ou baisse des prix, alors que les activités équipement et trésorerie sont pénalisées par la situation économique.

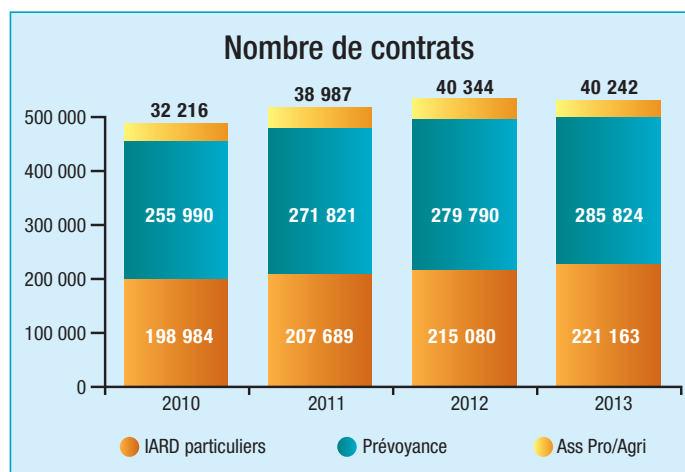
Le Crédit agricole Centre-est continue d'accompagner le développement de son territoire. Le montant des investissements en capital dans les entreprises de la région au travers de ses filiales et participations, notamment Calixte investissement et Crédit Agricole Création, s'est élevé à 12,2 millions d'euros en 2013.

ASSURANCES ET SERVICES

Le Crédit agricole Centre-est a poursuivi en 2013 le développement de son activité assurances. Ainsi, plus de 30 300 entretiens bilans assurance ont été proposés à la clientèle, et le portefeuille de contrats IARD (incendie, accidents et risques divers) des particuliers dépasse désormais les 221 000 unités. Le nombre de contrats de prévoyance progresse de plus de 6 000 unités sur l'année.

Enfin, le nombre de contrats destinés à la clientèle professionnelle est stable avec plus de 40 000 contrats.

L'année 2013 aura été marquée par l'accompagnement de plus de 41 700 sinistres IARD, avec un taux de satisfaction dans ce secteur de 94%.



La nouvelle offre de service bancaire au quotidien baptisée « compte à composer » a désormais pris sa place avec plus de 95 000 unités commercialisées auprès des Particuliers. En 2013, cette offre a été déclinée auprès des Professionnels et des Agriculteurs : ce sont plus de 2 300 unités commercialisées en 9 mois.

CLIENTS

Le Crédit agricole Centre-est est à la disposition de ses clients à travers un réseau de 298 points de vente, agences de proximité et expertises de réseaux spécialisés au service de tous les clients.

53 601 nouveaux clients ont rejoint le Crédit agricole Centre-est en 2013 portant à 1 190 017 le nombre de clients qui nous accordent leur confiance.

Les projets de transformation progressive des agences en Agence locale et digitale contribuent à renforcer notre relation avec les clients et les sociétaires.

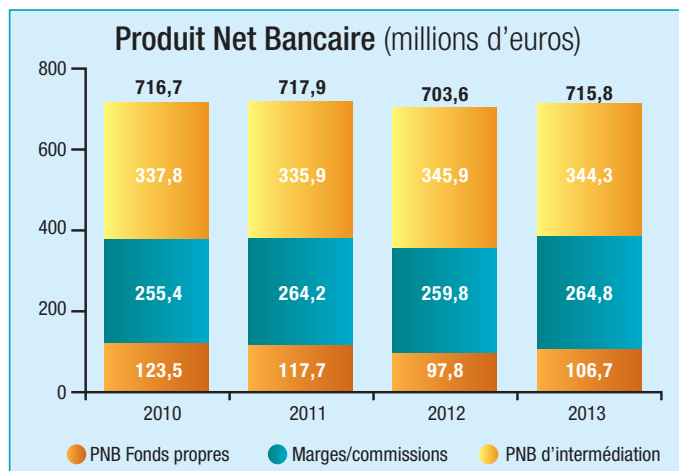
Parmi nos clients, 332 029 sont sociétaires d'une Caisse locale du Crédit agricole Centre-est, traduisant leur confiance dans le modèle mutualiste du Groupe Crédit Agricole, et dans les valeurs d'utilité, de responsabilité et d'engagement qu'il véhicule dans le développement des territoires et la préservation de l'environnement.

Les actions de valorisation du modèle mutualiste et du sociétariat ont fortement mobilisé les collaborateurs du Crédit agricole, le lancement du Pacte Coopératif et Territorial est une des concrétisations de cet engagement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire (PNB) 2013 atteint 715,8 millions d'euros, en hausse de 1,7% par rapport à l'exercice précédent.



La marge issue de la gestion des Fonds propres progresse de 9,1% en raison du pilotage actif du portefeuille et de la politique d'investissements obligataires alors que pour la seconde année consécutive, aucun dividende n'a été distribué par Crédit Agricole S.A.

Malgré un contexte de taux toujours bas, qui pèse sur la rentabilité de l'activité crédit, la gestion active du bilan a permis de diminuer le coût du refinancement et donc de limiter le repli du produit net bancaire d'intermédiation à 0,5%.

La marge sur total commissions progresse de 1,9% et reflète les succès rencontrés dans nos activités commerciales. La marge se rapportant à l'activité de l'assurance des biens et des personnes (+8%) est sans conteste la réussite de l'année. Elle a bénéficié des efforts de distribution des réseaux associés à une sinistralité contenue.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En 2013, la construction du nouveau système d'information pour l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole (Nice) permet de dégager des économies d'échelle. Le plan d'investissement reste soutenu avec des charges de 11 millions d'euros.

L'exercice marque l'arrêt de la hausse des prélèvements obligatoires suite à la mise en place du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Les efforts de gestion se poursuivent.

Ainsi, l'ensemble des charges de fonctionnement s'élève à 353,5 millions d'euros soit une diminution de 1,95% par rapport à 2012.

Au 31 décembre 2013, le poste "Fournisseurs à payer" représente un total de 0,9 millions d'euros. L'ensemble de ces factures sera payé en janvier 2014.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) s'élève ainsi à 362,3 millions d'euros, en hausse de 5,6%.

LE RÉSULTAT NET

Le Crédit agricole Centre-est enregistre un accroissement de 5,9% de l'encours de créances douteuses et litigieuses, dont le ratio passe de 1,77% à la clôture précédente à 1,85% au 31 décembre 2013.

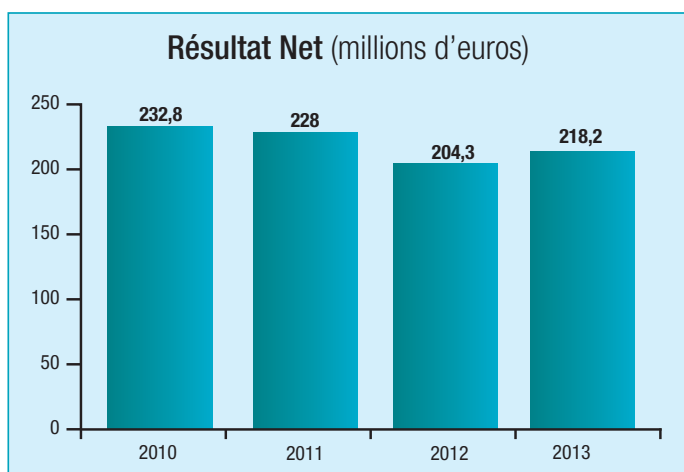
Conformément à la politique interne de gestion de ces risques de contreparties, le taux de couverture de ces créances par des provisions reste d'un excellent niveau.

Le Crédit agricole Centre-est a poursuivi en 2013 sa politique de constitution de provisions filières adaptées aux risques sur son territoire, de même que sa couverture des risques opérationnels, notamment grâce à l'exploitation des données des modèles Bâle 2.

Après prise en compte des impacts de l'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A., et comptabilisation de l'augmentation de la contribution additionnelle à 10,7% décidée en 2013 par le gouvernement dans le cadre de sa politique de rééquilibrage des finances publiques, la charge d'impôt sur les sociétés enregistrée sur cet exercice s'élève à 117,4 millions d'euros, en croissance de 8,5% par rapport à 2012. Elle intègre la surtaxe mise en œuvre par le gouvernement et s'appuie sur un résultat fiscal en hausse de 17,8%.

Le Résultat Net se monte ainsi à 218,2 millions d'euros, en hausse de 6,8% sur l'exercice.

Ce résultat traduit la bonne résistance du modèle de développement du Crédit agricole Centre-est.



LE BILAN

À la clôture de l'exercice 2013, le Crédit agricole Centre-est présente un total de bilan de 27,1 milliards d'euros, en croissance de 9,6% (+2,4 milliards d'euros), tiré par la progression de ses activités et par une opération de refinancement court terme intragroupe avec Crédit Agricole S.A. (pour 1,5 milliards d'euros).

LES RATIOS

L'exercice 2013 réaffirme la solidité de la structure financière du Crédit agricole Centre-est.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement sur le total du produit net bancaire, s'établit à 49,4% en baisse de près de 2 points. Il repasse sous le seuil des 50% et s'inscrit donc dans la lignée des performances des 8 dernières années. Outre la satisfaction de ce bon niveau de performance, il confirme le bien fondé et l'efficacité du modèle économique du Crédit agricole Centre-est dans la durée.

Le résultat 2013 rapporté au bilan donne un ratio ROA de 0,80% (Return On Assets, taux de rendement de l'actif investi), en léger repli par rapport à 2012.

Le résultat 2013 rapporté aux fonds propres donne un ratio ROE à 6,74% (Return On Equity, taux de rendement des capitaux propres), en légère hausse par rapport à l'exercice précédent du fait de la progression du résultat net. Les fonds propres poursuivent leur progression de plus de 180 millions d'euros sur l'exercice.

Ce niveau de fonds propres permet par ailleurs de présenter un ratio de solvabilité européen (ratio CRD Bâle 2 mis en place depuis le 1^{er} janvier 2008) de 22,4% pour un minimum attendu de 8% par les autorités de régulation. Cette situation traduit la capacité du Crédit agricole Centre-est à faire face aux évolutions réglementaires tout en assurant son développement commercial.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur le plan financier, l'année 2013 a été marquée pour le Crédit agricole Centre-est par la préparation au respect des exigences en matière de réserves de liquidité et de solvabilité qui s'imposent progressivement aux banques dans le cadre de la réglementation Bâle 3. En particulier, la préparation au respect du ratio de liquidité à court terme, le LCR (liquidity coverage ratio, couverture des besoins de liquidité à 1 mois) a orienté les choix d'investissements vers des actifs liquides de très haute qualité. L'évolution du ratio LCR du Crédit agricole Centre-est s'inscrit dans le rythme défini par le plan de convergence du Groupe.

La migration des 39 Caisses régionales sur le système d'information unique NICE a été complétée en 2013 après 3 années d'investissements importants, apportant des perspectives d'économies de charges informatiques et des capacités de développement optimisées et sécurisées pour l'avenir.

Le Crédit agricole Centre-est a continué à accompagner le développement de son territoire, notamment à travers son activité de capital risque, qui s'est traduit par une augmentation de son engagement dans ses filiales Calixte Investissement (+15 millions d'euros) et Crédit Agricole Création (+2,6 millions d'euros).

RAPPORT DE GESTION

L'année 2013 a été l'occasion d'engager une réorganisation de l'ensemble de ses activités immobilières filialisées, afin de les structurer autour de 3 métiers principaux (foncières, transactions et administration de biens) portés par une société holding. La première étape réalisée a été la cession des titres de la foncière EUROPIMMO à la holding CA Participations.

S'inscrivant dans la réalisation d'un des quatre pôles d'excellence du Groupe Crédit Agricole qu'est le Logement et en lien avec ses activités immobilières, le Crédit agricole Centre-est a pris une participation dans SACAM Immobilier, structure mutualisée des Caisses régionales.

En 2013, l'ambition de créer un pôle d'excellence Santé et Prévoyance et la volonté de poursuivre son développement sur le métier d'assureur ont conduit le Crédit agricole Centre-est à s'engager dans une coopération avec la Caisse régionale des Savoie dans le domaine des activités assurances Particuliers et assurances Agricoles et Professionnelles. Le Crédit agricole Centre-est assure pour le compte des Caisses régionales de Centre-est et des Savoie, la gestion des contrats pour les clients Agriculteurs et Professionnels et la Caisse régionale des Savoie assure pour le compte des deux Caisses régionales la gestion des contrats pour le marché des Particuliers.

Le Crédit agricole Centre-est a pris part à la création d'AVEO, projet du Groupe Crédit Agricole visant à créer une plateforme leader dans le domaine de la monétique, par le regroupement de plusieurs structures dédiées aux moyens de paiement et à l'informatique de proximité. AVEO réunit les activités des Centres Monétiques des Caisses régionales de Crédit Agricole au service de leur modèle de banque universelle de proximité. Ainsi, Le Crédit agricole Centre-est a apporté ses titres détenus dans la structure Monecam Finances pour la constitution d'AVEO.

Pour la première fois, le Crédit agricole Centre-est publiera au titre de l'exercice 2013 son Rapport de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, qui s'inscrit dans une démarche élargie de valorisation de son modèle mutualiste, le **Pacte Coopératif et Territorial**.

En 2012, le Conseil Général de l'Ain avait décidé d'assigner le Crédit agricole pour défaut de conseil et manquement à l'obligation de mise en garde, ce différend est toujours en cours, sans que le risque de contrepartie pour le Crédit agricole Centre-est ne se soit matérialisé en 2012 et en 2013.

POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Le Crédit agricole Centre-est met en œuvre des politiques de gestion et de prévention des principaux risques inhérents à l'activité bancaire.

Risque de crédit :

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations.

Ce risque est apprécié à travers une politique d'intervention validée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est. Cette politique d'intervention privilégie une forte division des risques unitaires.

Les niveaux de risque crédits sont mesurés par l'intermédiaire de trois approches complémentaires :

- en termes d'encours risqués, représentant les créances en situation de retard de paiement,
- en termes d'encours de créances douteuses et litigieuses. Cet encours fait l'objet d'une politique rigoureuse de provisionnement,
- en termes de défaut au sens de la réglementation prudentielle issue des travaux du Comité de Bâle.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'administration.

La ventilation du portefeuille de crédits clientèle par agents économiques fait l'objet de l'annexe 4.2 du présent rapport financier.

Risque de taux :

Le risque de taux représente le risque de variation de valeur d'un instrument financier du fait de la variation des taux d'intérêts.

Le Crédit agricole Centre-est est exposé au risque de taux d'intérêt, celui-ci étant suivi et piloté par un comité actif-passif mensuel. Le bilan du Crédit agricole Centre-est est majoritairement exposé à la baisse des taux, et cette exposition est couverte par un portefeuille de swaps ramenant ce risque dans les limites définies par le Groupe Crédit Agricole. Sur la base de l'analyse méthodologique des gaps statiques, et après intégration des couvertures, la sensibilité à un an du bilan à une hausse homogène de 100 bp de la courbe des taux entraîne une baisse de 0,32% du PNB prévisionnel la première année. Le portefeuille de crédits révisables capés détenus par la clientèle est quant à lui couvert par un portefeuille de caps constitué par le Crédit agricole Centre-est depuis plusieurs exercices : cette politique a été poursuivie en 2013 par la souscription de CAP couvrant la production de crédits révisables capés de l'année.

La sensibilité du portefeuille de titres de placement aux risques de marché est mesurée mensuellement à travers la déclinaison d'un stress scénario : diminution de 35% des indices actions, de 10% de la valeur de marché des engagements alternatifs, de 2,5% de la valeur des actifs monétaires dynamiques, une baisse de 14% des obligations convertibles et des niveaux de stress scénarios spécifiques selon le type de sous-jacent obligataire. Au 31 décembre 2013, l'impact de ce scénario sur le portefeuille de titres de placement conduirait à une baisse de sa valorisation de 52 millions d'euros. La ventilation détaillée de ce portefeuille fait l'objet des notes 5.1 à 5.3 du rapport financier.

Risque de liquidité :

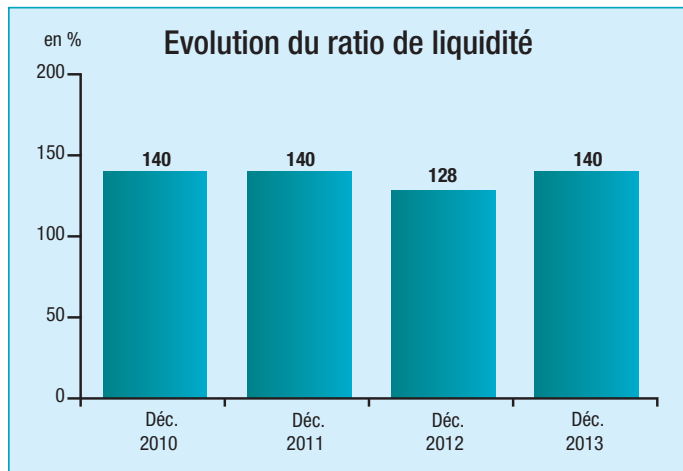
Le risque de liquidité correspond à une situation dans laquelle le Crédit agricole Centre-est ne disposerait pas de ressources suffisantes pour faire face à ses emplois, principalement les crédits à la clientèle.

Le Crédit agricole Centre-est en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88.01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 88.03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 89.03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le suivi et la gestion du risque de liquidité s'effectuent à travers le comité actif-passif mensuel, et s'appuient principalement sur le ratio de liquidité réglementaire à un mois, calculé chaque fin de mois.

Le niveau de ce ratio doit être réglementairement supérieur à 100 : il s'établit à 140 au 31 décembre 2013, traduisant ainsi la solidité du Crédit agricole Centre-est sur cet agrégat.



Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du Groupe vient en complément du ratio de liquidité réglementaire. Ce dispositif dit « avancé » vise à répondre aux obligations de la réglementation Bâle 2.

Risque opérationnel :

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes et des systèmes.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale définie au niveau du Groupe Crédit Agricole : le responsable des risques opérationnels du Crédit agricole Centre-est est rattaché au Directeur des Risques de la Caisse régionale.

Un reporting trimestriel du suivi des risques opérationnels est assuré auprès d'un Comité de Pilotage dédié, et par ailleurs un reporting semestriel est en place à destination du Conseil d'administration. Par ailleurs, le calcul de l'exigence de fonds propres destinée à couvrir ce type de risque est effectué semestriellement sur la base de la méthode avancée retenue pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole.

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

En prolongement de son cœur de métier en banque et assurances, le Crédit agricole Centre-est développe ses activités en matière d'immobilier et de capital risque au service de sa clientèle à travers un certain nombre de structures consolidées.

Le pôle immobilier constitue le point central des filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

Les sociétés foncières, principalement EUROPIMMO et SEPI, portent l'essentiel des actifs immobiliers que le Groupe Crédit agricole Centre-est propose à la location sur son territoire : cette activité a généré un chiffre d'affaires stable sur la période et contribue pour 5,6 millions d'euros au résultat net consolidé.

En 2013, une réorganisation de l'ensemble des activités immobilières filialisées a été engagée, afin de les structurer autour de 3 métiers principaux (foncières, transactions et administration de biens) portés par une société holding. La première étape réalisée a été la cession des titres de la foncière EUROPIMMO à la holding CA Participations.

Egalement dans le domaine de ses activités immobilières, le Crédit agricole Centre-est a pris une participation pour 5,8 millions d'euros dans SACAM Immobilier, structure mutualisée des Caisse régionales. En complément, l'activité de transactions immobilières lancée fin 2004 sous l'enseigne « Square Habitat » est regroupée sous une structure holding baptisée Crédit agricole Centre-est Immobilier (CACEI). Pour la troisième année consécutive, cette activité a connu un ralentissement (-18%) des transactions dans l'ancien ce qui entraîne une baisse de 12% du chiffre d'affaires annuel. Ainsi, malgré des mesures d'optimisation de charges prises en cours d'exercice, CACEI contribue négativement au résultat du Groupe Crédit agricole Centre-est à hauteur de 3,1 millions d'euros en 2013. Une dotation aux provisions d'un montant de 5,2 millions d'euros a été passée sur les titres CACEI (Square Habitat) dans les comptes sociaux de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

En matière de capital risque, Crédit agricole Centre-est intervient à travers le fond d'investissement dédié, Calixte Investissement. Dans un contexte économique toujours difficile, Calixte Investissement a investi 9 millions d'euros sur le territoire de Centre-est sur cet exercice 2013 avec 8 nouvelles opérations de capital développement et capital transmission. Le portefeuille d'investissements de Calixte s'élève à 31,9 millions d'euros, en croissance de 34% (+8,1 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2012. Calixte apporte ainsi globalement une contribution positive de 0,4 million d'euros au résultat consolidé du Groupe Centre-est au 31 décembre 2013.

En 2013, le Crédit Agricole Centre-est a procédé à des augmentations de capital de ses filiales de capital risque Calixte Investissement (+ 5 millions d'euros et + 10 millions d'euros d'avance en compte courant) et Crédit Agricole Création (+ 2,6 millions d'euros).

Autre prolongement de son cœur de métier, le Crédit agricole Centre-est détient une participation minoritaire dans Crédit agricole Financements Suisse, filiale de banque de proximité permettant d'accompagner les projets de ses clients frontaliers sur le territoire suisse. La quote-part de résultat mise en équivalence sur cette activité est de 1,3 millions d'euros.

En 2013, le Crédit agricole Centre-est a participé à hauteur de 12,5 millions d'euros à l'augmentation de capital de 60 millions d'euros dont a bénéficié Crédit agricole Financements Suisse.

Le périmètre de consolidation comprend également CAPI CENTRE EST, fonds dédié à la gestion pour compte propre du Crédit agricole Centre-est. Bénéficiant des opportunités offertes en 2013 sur les marchés de taux, ce fonds enregistre un résultat net de 5,8 millions d'euros.

La contribution au résultat consolidé de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est elle-même est en progression de 15% par rapport à l'exercice précédent. Au final, le résultat net consolidé 2013 du Groupe Crédit agricole Centre-est s'élève à 203,5 millions d'euros, en hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent.

RAPPORT DE GESTION

PERSPECTIVES 2014

Quelles grandes évolutions attendre en 2014 ?

Ce n'est plus la résistance de l'activité française qui sera mise à l'épreuve, mais sa capacité de rebond. La résilience de l'économie en 2013 s'est appuyée sur la consommation des ménages ; le redémarrage nécessitera des ressorts supplémentaires : du restockage, des exportations et de l'investissement.

Dans un contexte géopolitique difficile aux portes de l'Europe, l'amélioration économique de la zone Euro est toutefois mieux orientée, ce qui serait favorable pour l'évolution de nos exportations. L'Allemagne, pourrait voir sa croissance s'accélérer et les pays périphériques pourraient renouer avec une modeste progression de l'activité, l'état de l'austérité budgétaire se desserrant peu à peu.

Sur le volet de l'investissement, les entreprises devraient pouvoir compter sur les premiers effets des réformes structurelles menées. Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) devrait contribuer à enrayer la dégradation de la situation financière des entreprises. Le CICE abaissera les coûts unitaires de production ce qui, parallèlement à l'amélioration graduelle du climat des affaires et au redressement de la demande, pourrait enclencher un redémarrage progressif de l'investissement des entreprises.

Dans ce contexte de rebond attendu de l'investissement, le Crédit agricole Centre-est, fort de sa solidité financière, confirme sa volonté d'être un partenaire incontournable du financement de son territoire.

Le programme d'investissements au service de l'action commerciale sera poursuivi : transformation progressive de notre réseau d'agences locales et digitales, création de nouvelles agences pour accompagner le développement de nos territoires, évolution du parc d'automates, et poursuite de nos ambitions en matière d'innovations.

La politique de développement des compétences des collaborateurs et de renforcement de la qualité des prestations délivrées à l'ensemble des clients sera poursuivie à travers la mise en œuvre d'un programme de formation représentant un investissement d'environ 6% de la masse salariale.

L'engagement sociétal fait partie intégrante du modèle mutualiste du Crédit agricole Centre-est, qui accentuera encore ses efforts dans ce domaine en 2014. Ainsi, en s'appuyant sur son Pacte Coopératif et Territorial, des actions continueront à être menées au profit de l'emploi de personnes handicapées, de l'égalité d'embauche et de promotion entre les femmes et les hommes, de l'application de sa charte de la diversité ou encore de la réduction de son empreinte carbone.

C'est grâce à cette implication de tous les jours que le Crédit agricole Centre-est partage avec ses territoires une relation de proximité et d'intérêts réciproques.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

ACTIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		416 894	363 415
Caisse, banques centrales		103 385	101 191
Effets publics et valeurs assimilées	5	286 982	221 384
Créances sur les établissements de crédit	3	26 527	40 840
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	4 828 900	3 255 396
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4	17 825 227	17 585 613
OPÉRATIONS SUR TITRES		1 849 144	1 484 329
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 217 289	1 182 093
Actions et autres titres à revenu variable	5	631 855	302 236
VALEURS IMMOBILISÉES		1 610 469	1 470 404
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 156 475	1 148 036
Parts dans les entreprises liées	6-8	359 285	225 117
Immobilisations incorporelles	7	11 376	9 855
Immobilisations corporelles	7	83 333	87 396
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		610 201	594 097
Autres actifs	8	322 693	315 612
Comptes de régularisation	8	287 508	278 485
TOTAL ACTIF		27 140 835	24 753 254

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

PASSIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		2 039	2 026
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	2 039	2 026
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	10	14 443 752	12 854 859
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	11.1	7 523 339	7 176 095
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12	656 925	502 103
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		482 015	522 894
Autres passifs	13	254 191	247 665
Comptes de régularisation	13	227 824	275 229
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		405 981	333 801
Provisions	14	245 728	236 812
Dettes subordonnées	19	160 253	96 989
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	17-19	169 986	102 986
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	3 456 798	3 258 490
Capital souscrit		191 454	191 454
Primes d'émission		352 243	352 243
Réserves		2 693 139	2 508 148
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		2 054	2 339
Report à nouveau		(325)	-
Résultat de l'exercice		218 233	204 306
TOTAL PASSIF		27 140 835	24 753 254

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS		3 319 548	3 001 340
Engagements de financement	24	2 041 985	1 751 840
Engagements de garantie	24	1 273 318	1 244 160
Engagements sur titres	24	4 245	5 340
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS REÇUS		6 290 166	6 244 924
Engagements de financement	24	1 447 152	1 574 152
Engagements de garantie	24	4 838 769	4 665 432
Engagements sur titres	24	4 245	5 340

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	26-27	796 646	828 256
Intérêts et charges assimilées	26	(411 035)	(442 399)
Revenus des titres à revenu variable	27	13 658	14 990
Commissions (produits)	28	339 752	333 230
Commissions (charges)	28	(47 556)	(49 483)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	3 078	3 226
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	18 535	12 787
Autres produits d'exploitation bancaire	31	4 244	4 377
Autres charges d'exploitation bancaire	31	(1 506)	(1 414)
PRODUIT NET BANCAIRE		715 816	703 570
Charges générales d'exploitation	32	(342 189)	(348 921)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(11 334)	(11 622)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		362 293	343 027
Coût du risque	33	(39 465)	(20 072)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		322 828	322 955
Résultat net sur actifs immobilisés	34	79 540	465
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		402 368	323 420
Résultat exceptionnel	35	-	800
Impôt sur les bénéfices	36	(117 416)	(108 204)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(66 719)	(11 710)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		218 233	204 306

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale Centre-est, 133 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24 % de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit

Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéance des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2013

Le Crédit agricole Centre-est a continué à accompagner le développement de son territoire, notamment à travers son activité de capital risque, qui s'est traduit par une augmentation de son engagement dans ses filiales Calixte Investissement (+ 15 millions d'euros) et CA Création (+ 2,6 millions d'euros).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Dans le prolongement de son cœur de métier, le Crédit agricole Centre-est a participé à l'augmentation de capital à hauteur de 12,5 millions d'euros dans Crédit Agricole Financement Suisse, banque de proximité permettant d'accompagner les projets de ses clients frontaliers sur le territoire suisse

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'est engagée dans une coopération avec la Caisse régionale des Savoie dans le domaine des activités Assurances Particuliers et Assurances Agricoles et Professionnelles, et qui s'est matérialisée par la création d'un GIE commun Crédit Agricole Assurance Région.

Le Crédit agricole Centre-est a pris part à la création d'AVEO, projet du Groupe Crédit Agricole visant à créer une plateforme leader dans le domaine de la monétique. Il a ainsi apporté ses titres détenus dans la structure Monecam Finances pour la constitution d'AVEO et pour une contrevaletur de 4,4 millions d'euros.

Dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble de ses activités immobilières filialisées, la Caisse régionale a cédé les titres de sa filiale Europimmo à sa holding CA Participations. Elle a également procédé à la fusion absorption de la société CFF dans la société SEPI SARL, toutes deux filiales immobilières. Par ailleurs, s'inscrivant dans l'un des quatre pôles d'excellence du Groupe Crédit Agricole qu'est le Logement et en lien avec ses activités immobilières le Crédit agricole Centre-est a pris une participation dans la SACAM Immobilier, structure mutualisée des Caisses régionales, à hauteur de 5,8 millions d'euros.

La mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi s'est matérialisée, pour le Crédit agricole Centre-est, et conformément aux préconisations de l'ANC du 28/02/2013, par une déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales ».

Dans le cadre de l'évolution du mécanisme de garantie Switch entre Crédit Agricole S.A. et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole, un avenant a été signé le 19 décembre 2013 entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit agricole Centre-est pour une mise en place le 2 janvier 2014. A ce titre, un engagement de financement donné par la Caisse régionale à Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé au 31/12/2013.

NOTE 2

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est publie des comptes individuels appelés comptes sociaux et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

<i>Règlements</i>	Date de publication par l'Etat français	Date de 1^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	Par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle). Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Pour la Caisse régionale, le seuil de matérialité est supérieur à 1%. Le montant des commissions et produits perçus lors de l'octroi de crédit est supérieur au montant des coûts marginaux supportés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Dès lors, en application du règlement CRC 2009 03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit. L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes.

- **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est s'élève à 54 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 51 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Anciens stocks :

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Nouveaux stocks :

À compter de Février 2007, et à l'occasion du changement d'applicatif de gestion des crédits, une décote a été comptabilisée lors de restructuration de crédits. Le montant des décotes est de 0,925 millions d'euros au 31/12/2013.

- **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

- **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Ces dépréciations sont réalisées individuellement à l'exception des petites créances présentant des caractéristiques similaires telles que leur étude individuelle peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles ; il s'agit exclusivement : des DAV, OCCC, PPA portés par des particuliers, des professionnels ou des agriculteurs. Pour ces deux derniers marchés, l'application de taux forfaitaires ne concernent que les créances inférieures ou égales à 31 000 euros.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de dépréciation figurant au passif du bilan.

- **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

- **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

- **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

• Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée

conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

• Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

• Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

privilegié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus .

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

• **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

• **Dates d'enregistrement**

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

• **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de

marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
• Foncier	Non amortissable
• Gros œuvre	40 ans
• Second œuvre	15 à 25 ans
• Installations techniques	10 à 15 ans
• Agencements	5 à 25 ans
• Matériel informatique	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
• Matériel spécialisé	5 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est développe ses activités au service du territoire dans un contexte d'évolutions réglementaires structurantes et dans une situation économique toujours difficile. Cet environnement a des impacts difficilement prévisibles bien que significatifs sur les économies et sur les acteurs majeurs qui y opèrent.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a été amenée à provisionner les FRBG pour couvrir sa sensibilité aux risques potentiels de cet environnement sur ses activités et ses équilibres financiers.

Le montant de la provision FRBG est de 170 millions d'euros au 31/12/2013 contre 103 millions d'euros au 31/12/2012.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

L'ensemble des opérations traitées avec la clientèle est adossé à Crédit Agricole S.A. Le risque de change est donc non significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 17/05/2010.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est applique, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante)

Le montant des engagements de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est vis-à-vis de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux concernant les engagements de retraites ou préretraites, indemnités et allocations dues en raison du départ à la retraite ou avantages similaires, sont couverts par des organismes spécialisés.

Les cotisations versées au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 3,028 millions d'euros et la provision pour engagements s'élève à 1,659 millions d'euros au 31/12/2013.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

L'impôt sur les Sociétés, dû au titre de l'exercice 2013, a été calculé aux taux en vigueur.

La charge d'impôt, figurant au compte de résultat, correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, aux règlements effectués, ou dégrèvements obtenus, au titre de litiges antérieurs et à la prise en compte de la fiscalité différée mentionnée au paragraphe 2.6, à l'exclusion de toute autre fiscalité latente. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% ainsi que la contribution exceptionnelle de 10.7%.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), article 244 quater C du Code général des impôts, le Crédit Agricole Centre Est a fait le choix de le comptabiliser en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale depuis 2010. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est tête du sous-groupe fiscal composé de: Prestimmo, Crédit Agricole Participations, Wiggins France, SEPI SARL, SCI 5 rue du Bœuf, SCI 113 rue des Charmettes, SCI Gambetta, Interimob, SCI quai Jean Moulin, SCI 57 cours de la Liberté, SEPI SNC, SCI du 36, Crédit Agricole Création, Europimmo et Crédit agricole Centre-est Immobilier. La société CFF a fusionné avec SEPI SARL, elle est donc sortie du sous-groupe fiscal avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 3

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts :								
• à vue	315	-	-	-	315	-	315	13 958
• à terme	17 434	-	651	-	18 085	1	18 086	733
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	8 121	8 121	5	8 126	8 239
Total	17 749	-	651	8 121	26 521	6	26 527	40 840
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							26 527	40 840

OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Comptes ordinaires	35 090	-	-	-	35 090	15	35 105	58 397
Comptes et avances à terme	780 131	1 750 951	716 546	1 514 077	4 761 705	32090	4 793 795	3 196 999
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	815 221	1 750 951	716 546	1 514 077	4 796 795	32 105	4 828 900	3 255 396
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							4 828 900	3 255 396
TOTAL							4 855 427	3 296 236

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 8 126 milliers d'euros.
 Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 632 128 milliers d'euros.
 Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 4

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	47 429	100	-	-	47 529	-	47 529	47 853
Autres concours à la clientèle	819 456	1 740 338	5 977 239	9 144 016	17 681 049	77 893	17 758 942	17 512 642
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	250 493	-	-	-	250 493	1 303	251 796	243 173
Dépréciations							(233 040)	(218 055)
VALEUR NETTE AU BILAN							17 825 227	17 585 613

COMMENTAIRES :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 22 020 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 3 231 371 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013 contre 3 400 456 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Les encours restructurés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 54 000 milliers d'euros contre 51 000 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	10 065 285	118 397	23 151	(70 445)	(17 944)	9 834 228	109 989	24 888	(65 566)	(20 642)
Agriculteurs	1 486 264	26 222	12 043	(20 004)	(11 213)	1 431 857	25 596	12 062	(19 671)	(11 127)
Autres professionnels	2 208 258	104 013	40 665	(78 8335)	(39321)	2 226 080	100 996	44 492	(73 857)	(42 506)
Clientèle financière	292 866	7 911	2 799	(6 351)	(2 711)	268 641	4 806	2 1314	(4 029)	(2 020)
Entreprises	2 168 841	72 607	27 893	(54 232)	(25 621)	2 158 156	72 555	31 213	(53 576)	(29 236)
Collectivités publiques	1 767 424	4 286	-	(3 215)	-	1 815 113	-	-	-	-
Autres agents économiques	69 328	637	451	(459)	(392)	69 592	1 659	1 317	(1 357)	(1 214)
TOTAL	18 058 266	334 073	107 002	(233 041)	(97 202)	17 803 667	315 601	116 103	(218 056)	(106 745)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 5

TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013					31/12/2012
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	283 603	283 603	218 645
• dont surcote restant à amortir	-	-	-	2 567	2 567	3 307
• dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	3 379	3 379	2 739
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	286 982	286 982	221 384
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :	-	-	-	-	-	-
• Emis par organismes publics	-	-	-	266 123	266 123	99 321
• Autres émetteurs	-	44 346	-	888 610	932 956	1 070 149
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	40 552
- dont décote restant à amortir	-	-	-	7 808	7 808	9 115
Créances rattachées	-	675	-	24 203	24 878	22 980
Dépréciations	-	(6 668)	-	-	(6 668)	(10 357)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	38 353	-	1 178 936	1 217 289	1 182 093
Actions et autres titres à revenu variable	-	609 429	23 546	-	632 975	302 822
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(280)	(840)	-	(1 120)	(586)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	609 149	22 706	-	631 855	302 236
TOTAL	-	647 502	22 706	1 465 918	2 136 126	1 705 713
VALEURS ESTIMATIVES	-	679 875	24 119	1 533 904	2 237 898	1 832 651

⁽¹⁾ Dont 632 128 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 618 745 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

• **Commentaires :**

Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale n'a procédé à aucun transfert de titres entre les différentes catégories au cours de l'exercice 2013.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 33 049 milliers d'euros au 31/12/2013, contre 34 815 milliers d'euros au 31/12/2012.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 1 413 milliers d'euros au 31/12/2013, contre 1 079 milliers d'euros au 31/12/2012.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 95 569 milliers d'euros au 31/12/2013, contre 117 289 milliers d'euros au 31/12/2012.

La Caisse régionale ne détient aucune créance représentative de titres prêtés concernant les effets publics.

5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administration et banques centrales (y compris Etats)	266 123	99 321
Etablissements de crédit	761 069	928 811
Clientèle financière	662 693	332 447
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	142 168	111 712
Divers et non ventilés		
TOTAL EN PRINCIPAL	1 832 053	1 472 292
Créances rattachées	24 878	22 980
Dépréciations	(7 788)	(10 943)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 849 143	1 484 329

5.2 VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	1 199 079	283 603	632 975	2 115 657	1 169 470	218 645	302 822	1 690 937
dont titres cotés	1 153 733	283 603	206	1 437 542	1 088 125	218 645	424	1 307 194
dont titres non cotés ⁽¹⁾	45 346	-	632 769	678 115	81 345	-	302 398	383 743
Créances rattachées	24 878	3 379	-	28 257	22 980	2 739	-	25 719
Dépréciations	(6 668)	-	(1 120)	(7 788)	(10 357)	-	(586)	(10 943)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 217 289	286 982	631 855	2 136 126	1 182 093	221 384	302 236	1 705 713

- **Commentaires :**

⁽¹⁾ La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 631 574 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 631 574 milliers d'euros

OPCVM étrangers 74 milliers d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 74 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 236 429 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2013 s'élève à 266 510 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013 :

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM dédié Fonds CAPI CE	236 429	266 510
OPCVM monétaires	370 378	370 539
OPCVM obligataires	-	-
OPCVM actions	1 988	2 206
OPCVM autres	23 974	24 729
TOTAL (HORS DÉPRÉCIATIONS)	632 769	663 984

Le fonds Capi Centre-est est sous contrôle exclusif de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	10 534	40 074	382 275	766 196	1 199 079	24 878	1 223 957	1 192 451
Dépréciations					-		(6 668)	(10 357)
VALEUR NETTE AU BILAN					1 199 079	24 878	1 217 289	1 182 094
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	-	-	283 603	283 603	3 379	286 982	221 384
Dépréciations					-		-	-
VALEUR NETTE AU BILAN					283 603	3 379	286 982	221 384

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 6

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2013.

INFORMATIONS FINANCIÈRES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le Capital (y compris le résultat)	Quote-part de Capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par le Crédit agricole Centre-est et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par le Crédit agricole Centre-est	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par le Crédit agricole Centre-est au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
Filiales et Participations (en milliers d'euros)											
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ (> 1 915 K€)											
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :											
CA FINANCEMENT SUISSE	CHF	229 992	69 566	18,30%	42 098	42 098			49 299	10 447	
	Soit en EUR				33 211	33 211	6 517	162 495			
2) Participations dans des établissements de crédit											
NEANT											
3) Autres parts dans les entreprises liées :											
SAS CA CE IMMOBILIER	EUR	444464283	15 000 (7 993)	100%	15 000	8 300	71	-	7 115	(2378)	-
SAS CA CREATION	EUR	419319322	5 000 (790)	100%	5 005	4 536	-	-	3	(329)	-
SAS CALIXTE	EUR	433948890	30 000 1 083	100%	30 000	30 000	500	-	-	(6)	732
SARL CA PARTICIPATIONS	EUR	393445945	174 900 (66)	100%	174 902	174 902	-	-	-	(124)	-
SARL PRESTIMMO	EUR	301501599	1 121 7 291	100%	10 214	8 438	-	-	-	(26)	-
SARL SEPI	EUR	303251789	19 705 49 098	100%	75 448	73 047	25 775	9 830	94	5239	-
4) Autres titres de participations											
SAS RUE LA BOETIE	EUR	439208190	2 480 628 14 890 717	5,42%	942 131	942 131	51 911	-	99 341	(3 361)	-
SAS SACAM AVENIR	EUR	503027435	113 464 (48)	5,64%	6 402	6 402	-	-	4	(17)	-
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	444369607	725 471 903	5,72%	41 799	41 559	19 548	-	48 243	927	-
SAS SACAM INTERNATIONAL	EUR	437579949	631 828 (109 973)	5,42%	48 789	28 460	-	-	269 615	(109 800)	-
SA SACAM PARTICIPATIONS	EUR	421023482	62 558 6 918	3,91%	2 831	2 831	-	-	2 693	868	-
SAS SIPAREX ASSOCIES	EUR	354024838	28 616 9 792	5,97%	2 128	2 128	-	-	155	67	65
SAS C2MS	EUR	792234437	53 053	8,38%	4 446	4 446	-	-	-	-	-
SAS SACAM IMMOBILIER	EUR	533811261	136 759	4,27%	5 846	5 846	-	-	-	-	-
SAS CAC PME	EUR	539015529	15 000 (47)	38,67%	5 800	5 800	-	-	84	(47)	-
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ											
1) Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
NEANT											
2) Participations dans des établissements de crédit (ensemble)											
	EUR				9	9					-
3) Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)											
	EUR				120	120					-
4) Autres titres de participations (ensemble)											
	EUR				17 181	13 055					1 810
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS					1 421 262	1 385 221					2 607

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES				
Titres non cotés	343 900	348 528	234 145	315 973
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	26 345	26 345	71	71
Créances rattachées	385	385	1	1
Dépréciations	(11 345)	-	(9 100)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	359 285	375 258	225 117	316 045
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
TITRES DE PARTICIPATION				
Titres non cotés	1 077 360	1 317 361	1 068 004	1 397 769
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	72 651	72 651	72 651	72 651
Créances rattachées	290	290	290	290
Dépréciations	(24 696)	-	(22 245)	-
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	1 125 605	1 390 302	1 118 700	1 470 710
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME				
Titres non cotés	5 030	5 030	5 030	5 030
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	25 430	25 430	23 918	23 918
Créances rattachées	410	410	388	388
Dépréciations	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	30 870	30 870	29 336	29 336
VALEUR NETTE AU BILAN	1 156 475	1 421 172	1 148 036	1 500 046
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 515 760	1 796 430	1 373 153	1 816 091

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEURS BRUTES	1 551 803		1 404 497	
Titres non cotés	1 426 292		1 307 178	
Titres cotés	-		-	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 7

VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

• Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2013
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	234 145	194 926	(85 170)	-	343 901
Avances consolidables	71	26 274	-	-	26 345
Créances rattachées	1	1 369	(985)	-	385
Dépréciations	(9 100)	(5 594)	3 348	-	(11 346)
VALEUR NETTE AU BILAN	225 117	216 975	(82 807)	-	359 285
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 068 004	10 445	(1 089)	-	1 077 360
Avances consolidables	72 651	-	-	-	72 651
Créances rattachées	290	6 266	(6 266)	-	290
Dépréciations	(22 245)	(2 691)	240	-	(24 696)
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	1 118 700	14 020	(7 115)	-	1 125 605
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	5 030	-	-	-	5 030
Avances consolidables	23 918	1 747	(235)	-	25 430
Créances rattachées	388	751	(729)	-	410
Dépréciations	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	29 336	2 498	(964)	-	30 870
VALEUR NETTE AU BILAN	1 148 036	16 518	(8 079)	-	1 156 475
TOTAL	1 373 153	233 493	(90 886)	-	1 515 760

⁽¹⁾ La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

• Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2013
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	279 546	9 220	(4 142)	(1 533)	283 091
Amortissements et dépréciations	(192 150)	(11 299)	3 690	-	(199 759)
VALEUR NETTE AU BILAN	87 396	20 519	(7 832)	(1 533)	83 333
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	12 437	1 556	-	-	13 993
Amortissements et dépréciations	(2 582)	(35)	-	-	(2 617)
VALEUR NETTE AU BILAN	9 855	1 521	-	-	11 376
TOTAL	97 251	22 040	(7 832)	(1 533)	94 708

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 8

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾		
• Instruments conditionnels achetés	10 088	12 920
• Comptes de stock et emplois divers	1 340	1 224
• Débiteurs divers	311 202	298 542
• Gestion collective des titres Livret de développement durable		
• Comptes de règlement	63	2 926
VALEUR NETTE AU BILAN	322 693	315 612
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	160 086	160 840
• Comptes d'ajustement et comptes d'écart	105	110
• Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	-	-
• Charges constatées d'avance	1 989	2 582
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	7 038	14 276
• Autres produits à recevoir	111 867	99 684
• Charges à répartir	-	-
• Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	-	-
• Autres comptes de régularisation	6 423	993
VALEUR NETTE AU BILAN	287 508	278 485
TOTAL	610 201	594 097

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9

DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	218 055	88 051	(70 053)	(3 013)	-	233 040
Sur opérations sur titres	10 943	610	(3 764)	-	-	7 789
Sur valeurs immobilisées	31 343	8 285	(3 588)	-	-	36 040
Sur autres actifs	35	265	(1)		1	300
TOTAL	260 376	97 211	(77 406)	(3 013)	1	277 169

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et emprunts :								
• à vue	1 357	-	-	-	1 357	2	1 359	998
• à terme	-	-	-	-	-	680	680	1 028
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	1 357	-	-	-	1 357	682	2 039	2 026
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	156 607	-	-	-	156 607	6	156 613	85 959
Comptes et avances à terme	3 314 024	4 719 236	3 782 074	2 454 827	14 270 161	16 977	14 287 139	12 768 900
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	3 470 631	4 719 236	3 782 074	2 454 827	14 426 768	16 983	14 443 752	12 854 859
TOTAL	3 471 988	4 719 236	3 782 074	2 454 827	14 428 125	17 665	14 445 791	12 856 885

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11

COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

11.1 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	4 389 109	-	-	-	4 389 109	83	4 389 191	4 154 889
Comptes d'épargne à régime spécial :	76 349	-	-	-	76 349	-	76 349	75 049
• à vue	76 349	-	-	-	76 349	-	76 349	75 049
• à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	485 349	422 568	2 060 446	24 443	2 992 806	64 993	3 057 799	2 946 157
• à vue	32 865	-	-	-	32 865	-	32 865	28 518
• à terme	452 484	422 568	2 060 446	24 443	2 959 941	64 993	3 024 934	2 917 639
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	4 950 807	422 568	2 060 446	24 443	7 458 264	65 076	7 523 339	7 176 095

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

11.2 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	3 582 864	3 617 577
Agriculteurs	363 640	397 866
Autres professionnels	451 902	443 656
Clientèle financière	54 257	38 161
Entreprises	2 643 178	2 299 644
Collectivités publiques	159 828	123 172
Autres agents économiques	202 594	186 529
TOTAL EN PRINCIPAL	7 458 263	7 106 605
Dettes rattachées	65 076	69 490
VALEUR AU BILAN	7 523 339	7 176 095

NOTE 12

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

12.1 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	642	40	3 170	-	3 852	144	3 996	4 083
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	223 888	53 750	20 630	350 000	648 268	4661	652 929	498 020
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	224 530	53 790	23 800	350 000	652 120	4805	656 925	502 103

⁽¹⁾ Dont aucune émission à l'étranger

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 13

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	1 144	1 318
Comptes de règlement et de négociation	234	221
Créditeurs divers	228 996	218 896
Versements restant à effectuer sur titres	23 817	27 230
VALEUR AU BILAN	254 191	247 665
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Comptes d'encaissement et de transfert	11 316	57 063
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 302	1 412
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
Produits constatés d'avance	100 830	102 971
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	3 165	2 782
Autres charges à payer	107 785	107 792
Autres comptes de régularisation	3 426	3 209
VALEUR AU BILAN	227 824	275 229
TOTAL	482 015	522 894

⁽¹⁾ Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 14

PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
PROVISIONS						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés ⁽¹⁰⁾	1 538	1 378	(1 538)	(42)	325	1 661
Provisions pour autres engagements sociaux	1 888	-	-	(76)	-	1 812
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	5 524	2 197	-	(2 703)	-	5 018
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	-	256	-	-	-	256
Provisions pour autres litiges	195	389	(32)	(66)	-	486
Provision pour risques pays ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit ⁽³⁾	162 135	18 462	-	(21 804)	-	158 793
Provisions pour restructurations ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts ⁽⁵⁾	24 671	2 671	(41)	-	-	27 301
Provisions sur participations ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques opérationnels ⁽⁷⁾	10 686	5 005	(38)	(4 924)	-	10 730
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁸⁾	12 369	4 458	-	(368)	(1)	16 458
Autres provisions ⁽⁹⁾	17 806	13 624	(4 196)	(4 021)	-	23 213
VALEUR AU BILAN	236 812	48 440	(5 845)	(34 004)	325	245 728

Les engagements de la Caisse régionale au titre du Droit Individuel à la Formation représentent 91 318 heures cumulées au 31/12/2013.

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence)

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II :

Dont une provision collective à partir des outils Bâle II à hauteur de 30 044 milliers €

Dont six filières spécifiques à hauteur de 128 749 milliers €

Viticulture, Bovins Ovins, Professionnels, LBO :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision les pertes attendues résultant d'un stress scenario basé sur la dégradation des notes Bale II des encours issus des outils Bâle II.

Habitat :

L'approche méthodologique conduit à couvrir par provision le différentiel entre l'encours CDL au taux de risque observé au 31/12/2013 sur l'Habitat et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.

Promotion Immobilière:

L'approche méthodologique conduit principalement à couvrir par provision le différentiel entre l'encours CDL au taux de risque observé au 31/12/2012 sur les promoteurs et l'encours CDL au taux moyen de risque observé sur le cycle économique historique.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les provisions pour impôts différés sur sociétés transparentes.

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est principalement destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement

(8) Voir note 15 ci-après

(9) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

(10) Suite à l'application de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 au 1^{er} janvier 2013, le mode de détermination de la provision a changé. Elle est désormais déterminée selon la méthode du « corridor ».

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 15

ÉPARGNE LOGEMENT

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	719 674	399 705
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 221 709	1 284 376
Ancienneté de plus de 10 ans	1 350 603	1 485 825
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 291 986	3 169 906
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	544 445	585 340
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	3 836 431	3 755 246

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

- Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	62 575	82 045
Comptes épargne-logement	261 564	301 912
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	324 139	383 957

- Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	273	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 397	-
Ancienneté de plus de 10 ans	12 788	12 000
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	16 458	12 000
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	-	368
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	16 458	12 368

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	12 000	4 458	-	16 458
Comptes épargne-logement :	368	-	(368)	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	12 368	4 458	(368)	16 458

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.
Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 16

ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

- Variations de la dette actuarielle

Les engagements en matière de retraite, de préretraite et assimilés sont couverts par un organisme spécialisé. La Caisse de Crédit agricole Centre-est a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation 2003-R-01 du 1^{er} avril 2003.

(en milliers d'euros)		2013	2012
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	44 226	36 253
	Coût des services rendus sur l'exercice	2 748	2 242
	Coût financier	1 258	1 805
	Cotisations employés	-	-
	Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
	Variation de périmètre	(30)	377
	Indemnités de cessation d'activité	-	-
	Prestations versées (obligatoire)	(3 208)	(1 561)
	(Gains) / pertes actuariels	(274)	5110
	DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	44 720	44 226

- Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)		31/12/2013	31/12/2012
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	2 748	2 242
	Coût financier	1 258	1 805
	Rendement attendu des actifs	(1 207)	(1 169)
	Coût des services passés	-	40
	Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	6	5 576
	(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	-	-
	(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-	-
		CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 805

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

- Variations de juste valeur des actifs des régimes

En milliers d'euros		2013	2012
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	42 364	37 054
	Rendement attendu des actifs	1 207	1 169
	Gains / (pertes) actuariels	(428)	(516)
	Cotisations payées par l'employeur	3 007	5 841
	Cotisations payées par les employés	-	-
	Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
	Variation de périmètre	(30)	377
	Indemnités de cessation d'activité	-	-
	Prestations payées par le fonds	(3 208)	(1 561)
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	42 912	42 364

- Position nette

(en milliers d'euros)		2013	2012
Position nette	Dette actuarielle au 31/12/N	(44 721)	(44 226)
	Coût des services passés non reconnus	-	325
	Impact de la limitation d'actifs	-	-
	Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	149	-
	Juste valeur des actifs fin de période	42 912	42 364
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	(1 660)	(1 537)	

NOTE 17

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds pour risques bancaires généraux	169 986	102 986
VALEUR AU BILAN	169 986	102 986

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 18

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital (1) (2)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (3) (4)	Ecarts conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	191 454	1 586 681	715 556	352 351	-	2 631	228 048	3 076 720
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011	-	-	-	-	-	-	(22 245)	(22 245)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves (5)	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2011	-	154 342	51 447	14	-	-	(205 803)	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	204 306	204 306
Autres variations	-	-	-	-	-	(292)	-	(292)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	191 454	1 741 023	767 003	352 365	-	2 339	204 306	3 258 490
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012	-	-	-	-	-	-	(19 314)	(19 314)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2012	-	138 739	46 247	5	-	-	(184 992)	(1)
Report à nouveau débiteur	(325)	-	-	-	-	-	-	(325)
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	218 233	218 233
Autres variations	-	-	-	-	-	(285)	-	(285)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	191 129	1 879 762	813 250	352 370	-	2 054	218 233	3 456 798

• **Commentaires :**

- (1) Le capital souscrit a été appelé en totalité.
- (2) Pas de CCI émis à la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.
- (3) Dont 274 781 milliers d'euros de primes d'émission, dont 77 462 milliers d'euros primes de fusion
- (4) Pas de réévaluation légale.
- (5) Pas de nouvelles émissions de Certificats Coopératifs d'Association.

• **Répartition de la variation du capital selon ses origines**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Paiement du dividende en actions	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-
Augmentation du capital par apport	-	-

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 19

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	3 456 798	3 258 490
Fonds pour risques bancaires généraux	169 986	102 986
Dettes subordonnées et titres participatifs	160 253	96 989
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	3 787 037	3 458 465

NOTE 20

OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
CRÉANCES	79 577	54 389
Sur les établissements de crédit et institutions financières	6 688	6 628
Sur la clientèle	72 889	47 761
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
DETTES	71 786	39 300
Sur les établissements de crédits et institutions financières	-	-
Sur la clientèle	71 786	39 300
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	-
ENGAGEMENTS DONNÉS	172 374	189 178
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	34	386
Garanties données à des établissements de crédit	162 495	185 462
Garanties données à la clientèle	9 845	3 330
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	-	-
Autres engagements donnés	-	-

NOTE 21

OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	-	-	-	-
Devises	-	-	-	-
Euros	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	71 131	72 352	78 033	79 347
Devises	32 704	39 220	36 145	42 772
Euros	38 427	33 132	41 888	36 575
PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES	-	-	-	-
TOTAL	71 131	72 352	78 033	79 347

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 22 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
OPÉRATIONS FERMES	1 262 281	29 821	1 292 102	1 304 979
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS ⁽¹⁾	-	-	-	-
• Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ ⁽¹⁾	1 262 281	29 821	1 292 102	1 304 979
• Swaps de taux d'intérêt	1 262 281	29 821	1 292 102	1 304 979
• Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
• Contrats à terme de change	-	-	-	-
• FRA	-	-	-	-
• Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
• Autres contrats à terme	-	-	-	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	902 064	243 792	1 145 856	1 260 125
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	902 064	243 792	1 145 856	1 260 125
• Options de swap de taux	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	902 064	49 546	951 610	1 098 677
Vendus	-	49 546	49 546	53 226
• Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	72 350	72 350	54 111
Vendus	-	72 350	72 350	54 111
• Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
• Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE CRÉDIT	-	-	-	-
• Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	2 164 345	273 613	2 437 958	2 565 104

⁽¹⁾ Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

22.1 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	17 857	126 843	-	17 857	126 843	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	101 016	744 499	446 586	101 016	744 499	446 586	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	45 077	176 696	779 383	45 077	176 696	779 383	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	163 950	1 048 038	1 225 969	163 950	1 048 038	1 225 969	-	-	-
• Swaps de devises	-	-	11 731	-	-	11 731	-	-	-
• Opérations de change à terme	131 300	451	-	131 300	451	-	-	-	-
SOUS TOTAL	131 300	451	11 731	131 300	451	11 731	-	-	-
TOTAL	295 250	1 048 489	1 237 700	295 250	1 048 489	1 237 700	-	-	-

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
• Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Options de change	12 919	95 303	-	12 919	95 303	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	313 898	530 133	460 948	313 898	530 133	460 948	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	19 548	298 560	833 796	19 548	298 560	833 796	-	-	-
• Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	346 365	923 996	1 294 744	346 365	923 996	1 294 744	-	-	-
• Swaps de devises	-	-	11 842	-	-	11 842	-	-	-
• Opérations de change à terme	145 538	-	-	145 538	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	145 538	-	11 842	145 538	-	11 842	-	-	-
TOTAL	491 903	923 996	1 306 586	491 903	923 996	1 306 586	-	-	-

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

22.2 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
• Futures	-	-	-	-
• Options de change	287	144 700	312	108 222
• Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-
• Options de taux	-	-	-	-
• F.R.A.	-	-	-	-
• Swaps de taux d'intérêt	21 679	1 292 102	60 894	1 304 979
• Forward taux	-	-	-	-
• Caps, Floors, Collars	3 759	1 001 156	3 678	1 151 903
• Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	-	-	-	-
SOUS TOTAL	25 438	2 437 958	64 572	2 565 104
• Swaps de devises	-	11 731	-	11 842
• Opérations de change à terme	-	131 751	-	145 538
SOUS TOTAL	-	143 482	-	157 380
TOTAL	25 438	2 581 440	64 572	2 722 484

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

22.3 INFORMATION SUR LES SWAPS

• Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	29 821	122 281	1 140 000	-
Contrats assimilés ⁽¹⁾	-	-	-	-

⁽¹⁾ Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1^{er} du règlement 90.15 du CRBF.

• Transferts de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)	CLASSIFICATION AU 31/12/2013			
	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
NOUVEAU PORTEFEUILLE				
ANCIEN PORTEFEUILLE				
Position ouverte isolée		NÉANT		
Micro-couverture	NÉANT			NÉANT
Macro-couverture				NÉANT
Swaps de transaction		NÉANT	NÉANT	

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 23

INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

- Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
• Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
• Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	44 279	22 051	66 330	100 411	67 232	167 643
• Risques sur les autres contreparties	933	224	1 157	3 116	344	3 460
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	45 212	22 275	67 487	103 527	67 576	171 103
DONT RISQUES SUR CONTRATS DE :	-	-	-	-	-	-
• taux d'intérêt, change et matières premières	-	-	-	-	-	-
• dérivés actions et sur indices	-	-	-	-	-	-
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	-	-	-	-	-	-
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	45 212	22 275	67 487	103 527	67 576	171 103

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 24

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS	3 319 548	3 001 340
Engagements de financement	2 041 985	1 751 840
Engagements en faveur d'établissements de crédit	402 600	94 765
Engagements en faveur de la clientèle	1 639 385	1 657 075
• Ouverture de crédits confirmés	936 669	1 005 709
- Ouverture de crédits documentaires	9 870	9 096
- Autres ouvertures de crédits confirmés	926 798	996 613
• Autres engagements en faveur de la clientèle	702 715	651 366
Engagements de garantie	1 273 318	1 244 160
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	765 904	768 212
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	3 106	5 414
• Autres garanties	762 798	762 798
Engagements d'ordre de la clientèle	507 414	475 948
• Cautions immobilières	93 623	80 923
• Garantie financières	413 791	395 025
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	173 650	160 864
Engagements sur titres	4245	5340
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	4 245	5 340
ENGAGEMENTS REÇUS	6 290 166	6 244 924
Engagements de financement	1 447 152	1 574 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 447 152	1 574 152
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	4 838 769	4 665 432
Engagements reçus d'établissements de crédit	539 295	556 922
Engagements reçus de la clientèle	4 299 474	4 108 510
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 430 951	1 360 966
• Autres garanties reçues	2 868 523	2 747 544
Engagements sur titres	4245	5340
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	4245	5 340

Les engagements de garantie Switch sont de 761 326 milliers d'euros au 31/12/2013.
Les engagements de financement Switch sont de 87 357 milliers d'euros au 31/12/2013.

NOTE 25

ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cadre des refinancements obtenus via CASA auprès de la CRH, BEI, SFEF, TRICP et CACB, les actifs donnés en garantie représentent un montant de 7 237 millions d'euros au 31/12/2013 contre 7 087 millions d'euros au 31/12/2012.
La Caisse régionale du Crédit agricole Centre-est n'a reçu aucun actif en garantie en 2013

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 26

PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 848	4 861
Sur opérations internes au Crédit Agricole	126 872	119 519
Sur opérations avec la clientèle	589 514	623 135
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	58 859	49 606
Produit net sur opérations de macro-couverture	18 553	28 611
Sur dettes représentées par un titre	-	26
Autres intérêts et produits assimilés	-	2 498
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	796 646	828 256
Sur opérations avec les établissements de crédit	(2 227)	(3 687)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(259 592)	(284 479)
Sur opérations avec la clientèle	(106 381)	(107 249)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 995)	-
Sur dettes représentées par un titre	(40 673)	(46 771)
Autres intérêts et charges assimilées	(167)	(213)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(411 035)	(442 399)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	385 611	385 857

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est de 40 673 milliers d'euros, il était de 46 771 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 27

REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	958	859
Livret développement durable	-	-
Titres d'investissement	57 795	48 547
Opérations diverses sur titres	107	226
REVENUS DES TITRES À REVENUS FIXES	58 860	49 632
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	10 377	9 753
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	3 282	5 237
Opérations diverses sur titres	-	-
REVENUS DES TITRES À REVENUS VARIABLES	13 659	14 990
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	72 519	64 622

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 28

PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 125	(5)	1 120	1 783	(4)	1 779
Sur opérations internes au Crédit Agricole	55 918	(27 679)	28 239	54 391	(28 625)	25 766
Sur opérations avec la clientèle	84 185	(828)	83 357	83 398	(353)	83 045
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	582	-	582	580	-	580
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	197 162	(18 253)	178 909	192 261	(19 674)	172 587
Provision pour risques sur commissions	779	(791)	(12)	817	(827)	(10)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	339 751	(47 556)	292 195	333 230	(49 483)	283 747

⁽¹⁾ dont prestations d'assurance-vie : 32 825 milliers d'euros

NOTE 29

GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	3 104	3 231
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(26)	(5)
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	3 078	3 226

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 30

GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
TITRES DE PLACEMENT		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	3 481	10 484
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	3 481	10 484
Plus-values de cession réalisées	16 090	4 232
Moins-values de cession réalisées	(506)	(1 907)
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	15 584	2 325
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	19 065	12 809
TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE		
Dotations aux dépréciations	(610)	(304)
Reprises de dépréciations	75	-
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	(535)	(304)
Plus-values de cession réalisées	4	282
Moins-values de cession réalisées	-	-
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	4	282
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	(531)	(22)
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	18 534	12 787

Les plus-values de cession comprennent 16 090 milliers d'euros sur titres de placement et 4 milliers d'euros sur titres de l'activité de portefeuille.

NOTE 31

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers	4 244	4 377
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	-	-
Reprises provisions	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 244	4 377
Charges diverses	(139)	(121)
Quote part des opérations faites en commun	(993)	(1 293)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	(374)	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(1 506)	(1 414)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 738	2 963

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 32

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
FRAIS DE PERSONNEL		
Salaires et traitements :	(111 281)	(114 030)
Charges sociales :	(51 647)	(57 562)
• dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-	-
Intéressement et participation	(28 433)	(25 901)
Impôts et taxes sur rémunérations	(26 233)	(22 679)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(217 594)	(220 172)
Refacturation et transferts de charges de personnel	7 685	5 912
FRAIS DE PERSONNEL NETS	(209 909)	(214 260)
FRAIS ADMINISTRATIFS		
Impôts et taxes	(16 388)	(18 213)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(116 338)	(117 290)
TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIVES	(132 726)	(135 503)
Refacturation et transferts de charges administratives	447	842
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	(132 279)	(134 661)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(342 188)	(348 921)

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature alloués pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 2 944 milliers d'euros et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 395 milliers d'euros.

- **Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013), la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-Est a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 2 987 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

32.1 EFFECTIF

Effectif par catégorie
(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	720	732
Non cadres	2 048	2 103
TOTAL	2 768	2 835

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 33

COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	(113 103)	(102 825)
• Dépréciations de créances douteuses	(81 616)	(78 558)
• Autres provisions et dépréciations	(31 487)	(24 267)
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	95 388	102 258
• Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	63 555	70 287
• Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	31 833	31 971
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	(17 715)	(567)
• Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	(3 677)	(2 403)
• Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	(19 127)	(19 522)
• Décote sur prêts restructurés	(741)	(722)
• Récupérations sur créances amorties	1 834	3 142
• Autres pertes	(38)	-
COÛT DU RISQUE	(39 464)	(20 072)

⁽¹⁾ Dont utilisées 14 664 milliers d'euros en couverture de pertes sur créances douteuses compromises :

Dont 4 431 milliers d'euros utilisés en couverture de perte sur créances douteuse non compromises :

⁽²⁾ Dont 70 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

⁽³⁾ Dont 918 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

⁽⁴⁾ Dont 14 664 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 34

RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Dotations aux dépréciations	(8 285)	(19 575)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(8 285)	(19 575)
Reprises de dépréciations	3 588	19 880
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 588	19 880
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(4 697)	305
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(4 697)	305
Plus-values de cessions réalisées	84 552	372
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	84 552	372
Moins-values de cessions réalisées	(192)	(35)
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(192)	(35)
• Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	-
Solde des plus et moins-values de cessions	84 360	337
• Sur titres d'investissement	-	-
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	84 360	337
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	79 663	642
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
Plus-values de cessions	156	248
Moins-values de cessions	(279)	(425)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	(123)	(177)
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	79 540	465

La plus-value sur les cessions réalisées est principalement issue de la cession des titres de la foncière Europimmo à la holding CA Participations, dans le cadre de la réorganisation entamée en 2013 de l'ensemble des activités immobilières filialisées.

NOTE 35

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Il n'y a ni charges ni produits exceptionnels au 31/12/2013.

NOTE 36

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt 2013 s'établit à 117,4 millions d'euros (avec un taux d'imposition de 38%).

Cette charge d'impôt est composée d'un Impôt sur les Sociétés brut de 145 millions d'euros, d'une économie issue de l'Intégration Fiscale de 35,6 millions d'euros (32,7 millions d'euros au titre du sous-palier Centre-est et 2,9 millions d'euros au titre du Groupe Fiscal Crédit-Agricole), d'une dotation pour impôts différés de 2,6 millions d'euros.

La Caisse régionale a fait l'objet au cours de l'exercice 2013 d'une vérification fiscale des exercices 2010 et 2011. La vérification n'a pas donné lieu à une charge complémentaire d'IS significative sur l'exercice.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 37

AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en euros)

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	218 233 108,01
REPORT À NOUVEAU	(324 752,00)
Réserve spéciale loi sur le mécénat	8 739,85
Intérêts aux parts sociales	3 532 127,11
Rémunération des certificats coopératifs d'associés	16 343 126,70
Versement à la réserve légale	148 518 271,76
Versement aux réserves facultatives	49 506 090,59

NOTE 38

IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de conventions d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 39

PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

(en milliers d'euros)	KPMG	%	MAZARS SA	%
AUDIT				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	94	100%	94	100%
• Missions accessoires	-	0%	-	0%
SOUS-TOTAL	94	100%	94	100%
AUTRES PRESTATIONS				
• Juridique, fiscal et social	-	0%	-	0%
• Technologie de l'information	-	0%	-	0%
• Audit interne	-	0%	-	0%
• Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit	-	0%	-	0%
SOUS-TOTAL	-	0%	-	0%
TOTAL	94	100%	94	100%

⁽¹⁾ Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

Remarque : doivent figurer dans le tableau des honoraires des commissaires aux comptes uniquement les honoraires hors taxes (frais et débours exclus) se rapportant à l'exercice N.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

- L'annexe publiée au BALO doit comporter l'attestation des commissaires aux comptes.
- Les établissements doivent, en outre, préciser les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

KPMG Audit

51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9
France

MAZARS

131 Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne
France

Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est

Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays - 69140 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €.191.128.603

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle norme comptable concernant les engagements sociaux appliquée à compter du 1^{er} janvier 2013.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthodes comptables mentionné ci-dessus concernant les engagements sociaux et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 9, 14 et 33 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre Caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2013 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon et Villeurbanne, le 14 février 2014

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.



Philippe Massonnat
Associé

MAZARS



Anne Veaute
Associée



Emmanuel Charnavel
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

KPMG AUDIT
SIEGE SOCIAL :
51 RUE DE SAINT CYR
69338 LYON
CEDEX 9

MAZARS
SIEGE SOCIAL :
131 BOULEVARD STALINGRAD
69100 VILLEURBANNE

Caisse régionale de Crédit agricole Centre-Est

Société coopérative au capital de 191 128 603 €
Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
RCS : 399 973 825

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R 225-38 du code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Participation au dispositif SWITCH :

Avec Crédit Agricole S.A.

- Nature et Objet :

Le dispositif Switch s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de

par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et dans Crédit Agricole Assurances, ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014.

- Modalités :

Nature	Montant au 31/12/2013	Produit d'intérêt au 31/12/2013
Dépôt de garantie Switch	256 694 426 €	15 915 054 €
Garantie données Switch	761 329 000 €	7 957 527 €

Avances accordées à la SAS Rue de la Boétie

Avec SAS Rue de la Boétie

- Nature et Objet :

Votre Caisse régionale a accordé diverses avances au profit de SAS Rue de la Boétie qui ont fait l'objet d'une rémunération conformément aux différentes conventions signées.

- Modalités :

Montant maximal hors intérêts	Modalité de rémunération	Solde avance 31/12/2013	Produit d'intérêt au 31/12/2013
94 100 000 €	Selon avenant conclu en 2009	51 910 682 €	5.362.373 €

Intégration fiscale au sein du Groupe Crédit Agricole :

Avec Crédit Agricole S.A.

- Nature et Objet :

La convention prévoit de réallouer la moitié de l'économie d'impôt liée à la minoration du résultat d'ensemble du groupe fiscal qui résulte de la neutralisation des dividendes intra-groupe. Par ailleurs, la caisse est tête du sous palier d'intégration fiscale incluant les 133 caisses locales et les filiales suivantes :

- Prestimmo
- Crédit Agricole Participations
- Interimob
- SCI Quai Jean Moulin
- Wiggings France
- SCI 113 rue des Charmettes
- SCI 5 rue du bœuf
- Crédit Agricole Centre Est Immobilier
- SCI Gambetta
- SNC Europimmo

- SCI 57 cours de la Liberté
- Sepi SNC
- SCI du 36
- Crédit Agricole Création
- Sepi SARL

- *Modalités :*

La charge d'impôt sur les sociétés 2013 de 117 416 437 € inclut une économie issue de l'intégration fiscale de 35 648 205 €.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 14 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS




Anne Veaute



Emmanuel Charnavel

KPMG AUDIT



Philippe Massonnat

LES COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ CONSOLIDANTE

Le Crédit agricole Centre-est, ayant son siège social 1 rue Pierre de Truchis de Lays à Champagne au Mont d'Or - 69410, est une société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 399 973 825. Son code APE est 6419 Z.

Sont rattachées au Crédit agricole Centre-est, 133 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit agricole Centre-est seul, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales en sus des comptes des filiales consolidées.

De par la loi bancaire, le Crédit agricole Centre-est est un établissement de crédit doté des compétences bancaires et commerciales subséquentes et est soumis à la réglementation bancaire.

Le Crédit agricole Centre-est exerce également une activité d'assurance.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

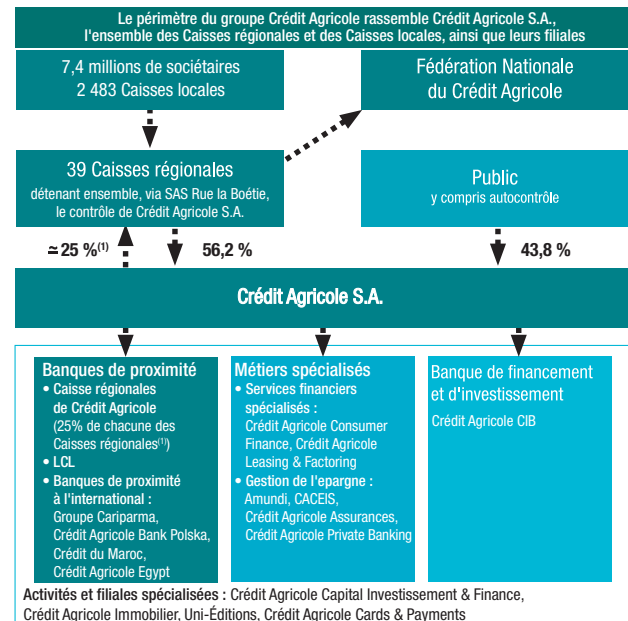
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect

des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

• Organisation du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



⁽¹⁾ À l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

CADRE GÉNÉRAL

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A. Elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

• Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

• Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

• Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

• Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

• Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290% (CCI) ou 370% (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

A travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties, déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011, à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

Autres relations internes

Le capital du Crédit agricole Centre-est est détenu à hauteur de 143 582 milliers d'euros (soit 75 %) par les 133 Caisses locales qui lui sont affiliées et à hauteur de 47 871 milliers d'euros (soit 25 %) par Crédit Agricole S.A. sous forme de Certificats coopératifs d'associés.

Le Conseil d'administration, constitué de 17 membres, ainsi que le Comité de Direction, comprenant 13 membres, représentent les principaux dirigeants du Crédit agricole Centre-est. Les avantages au personnel et autres rémunérations les concernant sont présentées en cumul dans le paragraphe 7.1

- **Informations relatives aux parties liées**

Les transactions et soldes relatifs aux opérations avec les parties liées sont présentés ci après dès lors qu'ils sont jugés significatifs pour la compréhension des états financiers.

CADRE GÉNÉRAL

- Transactions avec les parties liées impactant le compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
INTÉRÊTS REÇUS SUR AVANCES EN COMPTES COURANTS		
• SAS Rue la Boétie	5 377	5 377
• SAS Sacam Développement	885	885
DIVIDENDES REÇUS		
• SAS Rue la Boétie	-	-
• SAS Sacam Développement	-	-
• Rémunération de Garantie Crédit Agricole S.A.	7 958	7 958
• Rémunération de dépôt de Garantie Crédit Agricole S.A.	15 921	15 921

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	4.1	814 411	838 158
Intérêts et charges assimilées	4.1	(405 038)	(433 890)
Commissions (produits)	4.2	339 750	333 175
Commissions (charges)	4.2	(47 556)	(49 427)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	7 301	15 585
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	8 415	(37 682)
Produits des autres activités	4.5	43 367	46 678
Charges des autres activités	4.5	(14 039)	(14 693)
PRODUIT NET BANCAIRE		746 611	697 904
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	(360 850)	(361 141)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(11 828)	(11 880)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		373 933	324 883
Coût du risque	4.8	(39 520)	(18 912)
RESULTAT D'EXPLOITATION		334 413	305 971
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		1 255	1 002
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(8 645)	(699)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
RESULTAT AVANT IMPOT		327 023	306 274
Impôts sur les bénéfices	4.10	(123 485)	(120 967)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RESULTAT NET		203 538	185 307
Intérêts minoritaires		-	-
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		203 537	185 307

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
RÉSULTAT NET		203 537	185 307
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(154)	(5 626)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		(154)	(5 626)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence		(146)	(118)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		(44)	2 032
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		37	29
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT		(307)	(3 683)
Gains et pertes sur écarts de conversion		(553)	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾		916	31 281
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		363	31 281
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence		(225)	268
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		(1 381)	(4 952)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		56	(14)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		(1 187)	26 583
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	(1 494)	22 900
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		202 043	208 207
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	1
Dont part du Groupe		202 043	208 206

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les montants sont présentés net d'impôts.

(1) L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur les titres

sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros.

La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est ont été les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 24 197 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 1 146 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 25 343 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	6.1	103 385	101 192
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	34 507	72 449
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	42 048	84 233
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7	1 752 530	1 408 944
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7	4 853 972	3 295 674
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7	17 739 355	17 489 120
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.10	1 460 657	1 323 295
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	58 919	52 475
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	465 448	461 212
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence		44 667	31 638
Immeubles de placement	6.16	188 397	192 265
Immobilisations corporelles	6.17	85 387	89 485
Immobilisations incorporelles	6.17	16 894	15 861
Ecart d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		26 846 166	24 617 843

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2-6.2	3 955	5 335
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	16 134	17 914
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	14 398 781	12 776 954
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	7 457 648	7 147 062
Dettes représentées par un titre	3.3-6.11	692 587	540 614
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		21 661	55 799
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	-	883
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	374 240	412 864
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.19	60 239	50 427
Dettes subordonnées			
TOTAL DETTES		23 025 245	21 007 852
CAPITAUX PROPRES		3 820 921	3 609 991
• Capitaux propres - part du Groupe		3 820 906	3 609 976
- Capital et réserves liées		686 438	656 082
- Réserves consolidées		2 905 086	2 741 249
- Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		25 844	27 338
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		-	-
- Résultat de l'exercice		203 537	185 307
• Participations ne donnant pas le contrôle		15	16
TOTAL DU PASSIF		26 846 166	24 617 843

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	PART DU GROUPE							PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital ⁽¹⁾	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2012	378 131	3 124 038	(143 582)	3 358 587	731	3 707	-	3 363 025	15	3 363 040
Augmentation de capital	60 802			60 802				60 802	-	60 802
Variation des titres auto détenus				-				-	-	-
Dividendes versés en 2012		(22 056)		(22 056)				(22 056)	-	(22 056)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-				-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-				-	-	-
Mouvements liés aux stock options				-				-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	60 802	(22 056)	-	38 746	-	-	-	38 746	-	38 746
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					(3 594)	26 327		22 733	-	22 733
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				-	(89)	254	1 002	1 167	-	1 167
Résultat au 31/12/2012				-			184 305	184 305	-	184 305
Autres variations				-				-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	438 933	3 101 982	(143 582)	3 397 333	(2 952)	30 288	185 307	3 609 976	15	3 609 991
Affectation du résultat 2012		185 307		185 307			(185 307)	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2013	438 933	3 287 289	(143 582)	3 582 640	(2 952)	30 288	-	3 609 976	15	3 609 991
Augmentation de capital	30 356			30 356				30 356	-	30 356
Variation des titres auto détenus				-				-	-	-
Dividendes versés en 2013		(21 320)		(21 320)				(21 320)	-	(21 320)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				-				-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-				-	-	-
Mouvements liés aux stock options				-				-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	30 356	(21 320)	-	9 036	-	-	-	9 036	-	9 036
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					(198)	(464)		(662)	-	(662)
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence		62		62	(109)	(722)	1 255	486	-	486
Résultat au 31/12/2013				-			202 282	202 282	-	202 282
Autres variations ⁽²⁾		(212)		(212)				(212)	-	(212)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	469 289	3 265 819	(143 582)	3 591 526	(3 259)	29 102	203 537	3 820 906	15	3 820 921

¹⁾ réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle ²⁾ La variation d'un montant de -212 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres enregistrent une progression de **+ 210 926** milliers d'euros sur l'exercice 2013, passant de 3 609 991 milliers d'euros au 31 décembre 2012 à 3 820 921 milliers d'euros au décembre 2013. Cette variation provient essentiellement des éléments suivants :

- Augmentation de capital souscrite par les sociétaires des Caisses locales : **+ 30 356** milliers d'euros,
- Distribution de dividendes sur l'exercice :
- **21 320** milliers d'euros, dont 15 323 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenu par Crédit Agricole S.A. et 5 997 milliers d'euros au titre de la rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des Caisses locales,
- Résultat bénéficiaire au 31 décembre 2013 : **+ 203 537** milliers d'euros,
- Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : - **1 493** milliers d'euros

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit agricole Centre-est en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	327 023	306 274
Dotations nettes aux amortissement et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 827	11 881
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	59 203	68 556
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 255)	(1 002)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	516	697
Resultat net des activités d'investissement	-	-
Resultat net des activités de financement	-	-
Autres mouvements	(19 453)	17 338
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	50 838	97 470
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(77 490)	552 678
Flux liés aux opérations avec la clientèle	22 271	(257 445)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(275 187)	(671 463)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(34 441)	30 982
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Impôts versés	(132 318)	(125 700)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(497 165)	(470 948)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	(119 304)	(67 204)
<i>Flux liés aux participations ⁽¹⁾</i>	(19 834)	(458)
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	(9 104)	(8 540)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(28 938)	(8 998)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	9 037	38 747
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-	-
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	9 037	38 747
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B+ C + D)	(139 205)	(37 455)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	164 904	202 359
Solde net des comptes de caisse, banques centrales *	101 160	94 204
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	63 744	108 155
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	25 699	164 904
Solde net des comptes de caisse, banques centrales *	103 373	101 160
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(77 674)	63 744
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	139 205	37 455

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

⁽¹⁾ Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2013, ces opérations ont généré un impact net de - 19 834 milliers d'euros sur la trésorerie du Groupe Crédit agricole Centre-est qui se décompose comme suit :

- Décaissement de -12 542 milliers d'euros relatifs à la souscription à l'augmentation de capital de CA financement Suisse (filiale consolidée par mise en équivalence)
- Décaissement liés à des souscriptions dans des augmentations de capital pour - 6 831 milliers d'euros
- Décaissement liés à des acquisitions de titres pour - 170 milliers d'euros
- Encaissement de 152 milliers d'euros généré par une cession de titre

⁽²⁾ Le flux de trésorerie provenant des actionnaires, + 9 037 milliers d'euros, comprend :

- Encaissement de 30 356 milliers d'euros relatif à l'augmentation de capital des Caisses locales souscrite par les sociétaires,
- Décaissement de 15 322 milliers d'euros au titre de la rémunération des certificats coopératifs d'associés détenu par Crédit Agricole S.A.,
- Décaissement de 5 997 milliers d'euros liés à la rémunération des parts sociales des sociétaires des Caisses locales.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 - PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	04 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'application de ces nouveaux textes du référentiel IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).
- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)05	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Le Groupe Crédit agricole Centre-est n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit agricole Centre-est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Participations non consolidées ;
- Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ;
- Dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- Dépréciations des créances irrécouvrables ;
- Provisions ;
- Actifs d'impôts différés ;
- La valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1 Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit agricole Centre-est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit agricole Centre-est a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur sur option pour les actifs suivants : BMTN, EMTN ou obligation dont le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte, car son taux est indexé sur des actions, paniers d'actions ou indices.

Le Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabilisation de l'instrument hybride à la juste valeur sur option sans séparation pour ces actifs financiers.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

déterminable que le Crédit agricole Centre-est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit agricole Centre-est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf « dépréciation des titres » ci-dessous).

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Crédit agricole Centre-est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit agricole Centre-est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères le Crédit agricole Centre-est constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A.

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Le Crédit agricole Centre-est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2 Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de

transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Le Crédit agricole Centre-est n'a réalisé aucun reclassement de cette nature en 2013 comme en 2012.

1.3.2.3 Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market. Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit agricole Centre-est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, le Crédit agricole Centre-est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

L'encours des provisions sectorielles s'élève à 128 749 milliers d'euros dont 64 218 milliers d'euros relatifs aux crédits habitats, 29 639 milliers d'euros sur le secteur des professionnels, 15 675 milliers d'euros pour la filière viticole, ovin et bovin, 12 100 milliers d'euros pour la filière promotion immobilière, et 7 117 milliers d'euros pour les opérations de LBO.

- **Restructurations de créances**

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.4 Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

• **Titres au passif**

- Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

1.3.2.5 Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.19

1.3.2.6 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.3.2.7 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Crédit agricole Centre-est valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Juste valeur des dérivés

Le Groupe Crédit agricole Centre-est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le Groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- **Niveau 1** : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 :

- les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit agricole Centre-est retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **Niveau 2** : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés

observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagee sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3** : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagee sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour le Groupe Crédit agricole Centre-est, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

1.3.2.8 Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.9 Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.11 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.3 Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit agricole Centre-est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit agricole Centre-est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.
- Les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.19

1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.
 - **Régimes à prestations définies**

Le Crédit agricole Centre-est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et

la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Crédit agricole Centre-est a souscrit des assurances auprès de PREDICA et d'ADICAM.

Pour la partie des engagements non couvert par ces assurances, une provision pour indemnité de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit agricole Centre-est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du Groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

- **Régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit agricole Centre-est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action ...).

Aucune action de ce type n'a été octroyée aux salariés du Crédit agricole Centre-est en 2013 comme en 2012.

1.3.6 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur OPCVM, lorsqu'elles sont taxables ne donnent pas lieu à constatation d'impôts différés. En effet, lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des

titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part

Les plus-values sur les titres de participation relevant du régime fiscal de la prépondérance immobilière sont taxées, au taux de droit commun. Les plus-values latentes à la clôture de l'exercice génèrent donc une différence temporaire donnant lieu au calcul d'un impôt différé selon les critères et taux d'imposition de droit commun.

Les moins-values nettes sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, ne sont pas déductibles.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;

et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable ;

- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Groupe Crédit agricole Centre-est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1.3.7 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 50 ans
Second œuvre	15 à 30 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 25 ans
Matériel informatique	1 à 8 ans
Matériel spécialisé	3 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit agricole Centre-est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.8 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.9 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.10 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.3.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actif concerné par cette norme IFRS 5.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31 et SIC 12)

1.4.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est ainsi que toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31 celle-ci dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque le Crédit agricole Centre-est détient directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote existants et potentiels.

• Les normes de consolidation du Groupe Crédit Agricole

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit agricole Centre-est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière, prises de décisions politiques et commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit agricole Centre-est et ses 133 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

• Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit agricole Centre-est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit agricole Centre-est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit agricole Centre-est est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

• Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit agricole Centre-est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit agricole Centre-est ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux

propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le Crédit agricole Centre-est constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

1.4.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1.4.5 Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun notamment les fusions de Caisses régionales, lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

Le Groupe Crédit agricole Centre-est n'a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2013. Les différences de première consolidation relatives aux sociétés Europimmo et Sepi sont affectées à la valeur des immeubles.

2 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT	MÉTHODE
ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS			
CRÉDIT AGRICOLE FINANCEMENTS SUISSE	18,30	18,30	MEQ
ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE			
CA PARTICIPATIONS	100,00	100,00	IG
PRESTIMMO	100,00	100,00	IG
SEPI	100,00	100,00	IG
CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST IMMOBILIER	100,00	100,00	IG
ACTIVITÉ DE PRISES DE PARTICIPATIONS			
CALIXTE INVESTISSEMENT	100,00	100,00	IG
FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS			
CAPI CENTRE-EST	99,99	99,99	IG

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

- Le Crédit agricole Centre-est a souscrit à l'augmentation de capital de CAFS portant sa détention de 17% à 18,30%. Cette filiale est toujours consolidée par la méthode de la mise en équivalence ; l'impact de cette variation de taux de détention (301 milliers d'euros) a été neutralisé dans les réserves consolidées via le compte de résultat.
- Dans le cadre d'une réorganisation interne de l'ensemble des activités immobilières sous une même société holding dédiée, le Crédit agricole Centre-est a cédé ses titres Europimmo à CA Participation (filiale également consolidée par intégration globale). Cette cession a généré une plus value de 80 884 milliers d'euros qui a été neutralisée dans les comptes consolidés en tant que plus value intra groupe ; la fiscalisation de cette plus value (30 736 milliers d'euros) a été neutralisée dans le cadre de l'intégration fiscale. Les droits d'enregistrement payés, à cette occasion, par CA Participation (8 302 milliers d'euros) ont été comptabilisés en Gains ou Pertes sur autres actifs.

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS RUE LA BOETIE	916 788	5,42%	916 788	5,42%
SACAM DEVELOPPEMENT	41 559	5,72%	43 578	5,72%
SACAM INTERNATIONAL	26 866	5,42%	28 656	5,42%
SACAM AVENIR	6 402	5,64%	6 402	5,64%
SACAM IMMOBILIER	5 378	4,10%	na	na
C2MS	4 446	8,38%	na	na
SACAM PARTICIPATIONS	3 377	3,91%	3 374	3,91%
CA CREATION	3 246	100,00%	2 318	100,00%
CAC PME	2 900	38,67%	2 900	38,67%
SCI CAM	2 856	4,10%	2 661	4,10%
SIPAREX ASSOCIES	2 828	5,95%	2 774	5,95%
AUTRES TITRES NON CONSOLIDES	22 670		23 223	
VALEUR AU BILAN DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS (1)	1 039 316		1 032 675	

(1) (1) Dont -48 170 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable au 31/12/2013 et - 46 344 milliers d'euros au 31/12/2012

2.3 Opération de titrisation et fonds dédiés

Le Crédit agricole Centre-est détient 99.99% du fonds dédié Capi Centre-est. Celui-ci est consolidé par la méthode de l'intégration globale. Le bilan de cette structure est essentiellement composé d'actifs financiers disponibles à la vente (266 460 milliers d'euros pour un total bilan de 274 936 milliers d'euros).

3 - GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque bancaire au sein du Crédit agricole Centre-est est assurée par les directions qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le Rapport de gestion, chapitre « Politique de couverture des risques », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »).

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.1.1 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	34 507	72 449
Instruments dérivés de couverture	42 048	84 233
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	607 289	284 995
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	26 594	40 869
Prêts et créances sur la clientèle	17 739 355	17 489 120
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 460 657	1 323 295
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (NETS DE DÉPRÉCIATIONS)	19 910 450	19 294 961
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 639 335	1 656 774
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	507 616	477 477
Provisions - Engagements par signature	(5 018)	(5 524)
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (NETS DE PROVISIONS)	2 141 933	2 128 727
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	22 052 383	21 423 688

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

3.1.2 Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

3.1.2.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	11 391	-	-	-	11 391
Banques centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	26 594	-	-	-	26 594
Institutions non établissements de crédit	2 085 442	10 279	8 323	-	2 077 119
Grandes entreprises	2 144 580	74 245	53 322	17 259	2 073 999
Clientèle de détail	13 889 775	249 549	171 395	141 534	13 576 846
TOTAL * PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	18 157 782	334 073	233 040	158 793	17 765 949

(*) dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 31 709 milliers d'euros

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	10 850	-	-	-	10 850
Banques centrales		-	-	-	-
Etablissements de crédit	40 869	-	-	-	40 869
Institutions non établissements de crédit	2 109 858	3 655	3 065		2 106 793
Grandes entreprises	2 125 961	73 326	52 878	14 487	2 058 596
Clientèle de détail	13 622 640	238 619	162 111	147 648	13 312 881
TOTAL * PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	17 910 178	315 600	218 054	162 135	17 529 989

(*) dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 31 893 milliers d'euros

3.1.2.2 Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administrations centrales	-	107
Institutions non établissements de crédit	134 561	170 983
Grandes entreprises	260 376	273 074
Clientèle de détail	1 244 398	1 212 717
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 639 335	1 656 774
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE		
Administrations centrales	3	3
Institutions non établissements de crédit	63 306	41 798
Grandes entreprises	226 643	197 161
Clientèle de détail	214 719	233 741
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	504 671	472 703

3.1.2.3 Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales	-	-
Institutions non établissements de crédit	163 346	126 523
Grandes entreprises	2 609 919	2 271 039
Clientèle de détail	4 684 383	4 749 500
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	7 457 648	7 147 062

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.1.3 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)		31/12/2013						
		Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
		<= 90 jours	91 jours à 180 jours	181 jours à 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	947 689	(49 241)
Instruments de dettes	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	8 978	(2 023)
	Institutions non Ets Crédit	-	-	-	-	-	-	-
	Grandes Entreprises	-	-	-	-	-	179	(121)
	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	480	-	-	-	480	-	-
	Institutions non Ets Crédit	15 698	-	-	-	15 698	1 956	(8 323)
	Grandes Entreprises	90 204	5 937	12 753	8 780	117 674	20 923	(70 581)
	Clientèle de détail	160 271	4 158	985	5	165 419	78 154	(312 929)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT		266 653	10 095	13 738	8 785	299 271	1 057 879	(443 218)

(en milliers d'euros)		31/12/2012						
		Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
		<= 90 jours	91 jours à 180 jours	181 jours à 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	950 527	(48 101)
Instruments de dettes	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	8 543	(2 457)
	Institutions non Ets Crédit	-	-	-	-	-	-	-
	Grandes Entreprises	-	-	-	-	-	-	-
	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle : Encours sains prêts et avances	Administrations centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
	Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
	Institutions non Ets Crédit	19 417	-	-	-	19 417	590	(3 065)
	Grandes Entreprises	133 484	4 523	576	1 937	140 520	20 448	(67 365)
	Clientèle de détail	171 676	3 890	668	241	176 475	76 508	(309 759)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT		324 577	8 413	1 244	2 178	336 412	1 056 616	(430 747)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.2 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.2.1 Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

3.2.1.1 Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	4 141	22 873	15 034	42 048	84 233
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	4 141	22 816	13 230	40 187	82 350
• Options de taux								
• Caps-floors-collars	-	-	-	-	57	1 804	1 861	1 883
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
SOUS TOTAL	-	-	-	4 141	22 873	15 034	42 048	84 233
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	4 141	22 873	15 034	42 048	84 233

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.2.1.2 Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	-	15 611	523	16 134	17 914
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				-	15 611	523	16 134	17 914
• Options de taux								
• Caps-floors-collars								
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
SOUS TOTAL	-	-	-	-	15 611	523	16 134	17 914
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	-	15 611	523	16 134	17 914

3.2.1.3 Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	45	190	2 928	3 163	3 278
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				45	180	539	764	1 156
• Options de taux								
• Caps-floors-collars					10	2 389	2 399	2 122
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	287	-	287	312
• Opérations fermes de change								
• Options de change					287		287	312
Autres instruments :	-	-	-	-	-	-	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
SOUS TOTAL	-	-	-	45	477	2 928	3 450	3 590
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	-	-	-	45	477	2 928	3 450	3 590

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.2.1.4 Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	-	1 432	2 208	3 640	5 023
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				-	1 431	1 708	3 139	4 697
• Options de taux								
• Caps-floors-collars					1	500	501	326
• Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	-	-	-	-	287	-	287	312
• Opérations fermes de change								
• Options de change					287		287	312
Autres instruments :	-	-	-	-	16	12	28	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres					16	12	28	-
SOUS TOTAL	-	-	-	-	1 735	2 220	3 955	5 335
• Opérations de change à terme								
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	-	-	-	-	1 735	2 220	3 955	5 335

3.2.2 Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 293 258	2 456 882
• Futures	-	-
• FRA	-	-
• Swaps de taux d'intérêts	1 292 102	1 304 979
• Options de taux	-	-
• Caps-floors-collars	1 001 156	1 151 903
• Autres instruments conditionnels	-	-
Instruments de devises et or :	288 182	265 601
• Change à terme	143 482	157 379
• Opérations fermes de change	-	-
• Options de change	144 700	108 222
Autres instruments :	-	-
• Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-
• Dérivés sur métaux précieux	-	-
• Dérivés sur produits de base	-	-
• Dérivés de crédits	-	-
• Autres	-	-
TOTAL NOTIONNELS	2 581 440	2 722 483

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.2.3 Risque de change : contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	25 027 770	25 027 770	22 753 280	22 753 280
Autres devises de l'UE	1 153	1 153	3 631	3 631
USD	20 421	20 421	49 038	49 038
JPY	511	511	252	252
Autres devises	1 796 311	1 796 311	1 811 642	1 811 642
TOTAL BILAN	26 846 166	26 846 166	24 617 843	24 617 843

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

3.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	863 634	1 750 952	717 196	1 522 173	17	4 853 997
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 271 267	1 741 245	5 942 468	9 127 567	48 641	18 131 163
TOTAL ⁽¹⁾	2 134 901	3 492 197	6 659 664	10 649 765	48 633	22 985 160
Dépréciations						391 833
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						22 593 327

⁽¹⁾ Au 31/12/2013 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	820 970	84 999	924 221	1 465 484	-	3 295 674
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 192 830	1 714 049	5 773 445	9 188 985	-	17 869 309
TOTAL ⁽¹⁾	2 013 800	1 799 048	6 697 666	10 654 469	-	21 164 983
Dépréciations						380 189
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						20 784 794

⁽¹⁾ Au 31/12/2012 les montants communiqués incluent les créances rattachées

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 442 643	4 719 236	3 782 075	2 454 827	-	14 398 781
Dettes envers la clientèle	4 948 353	422 568	2 060 446	26 281	-	7 457 648
TOTAL (1)	8 390 996	5 141 804	5 842 521	2 481 108	-	21 856 429
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE						21 856 429

(1) Au 31/12/2013, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 879 195	2 463 153	3 535 976	2 898 630	-	12 776 954
Dettes envers la clientèle	4 588 202	564 219	1 988 013	6 628	-	7 147 062
TOTAL (1)	8 467 397	3 027 372	5 523 989	2 905 258	-	19 924 016
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE						19 924 016

(1) Au 31/12/2012, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

3.3.3 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	787	40	3 170	-	-	3 997
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables :	228 549	53 750	20 630	385 661	-	688 590
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (1)	229 336	53 790	23 800	385 661	-	692 587
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES (1)	-	-	-	-	-	-

(1) Au 31/12/2013, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	1 388	85	2 610	-	-	4 083
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables :	33 669	82 783	31 568	388 511	-	536 531
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ⁽¹⁾	35 057	82 868	34 178	388 511	-	540 614
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Au 31/12/2012, les montants communiqués incluent les dettes rattachées

3.4 Couverture des risques de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

3.4.1 Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

3.4.2 Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Le Crédit agricole Centre-est n'a pas recours à ce type de couverture.

3.4.3 Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.4.4 Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	42 048	16 134	1 540 014	84 233	17 914	1 553 787
Taux d'intérêt	42 048	16 134	1 540 014	84 233	17 914	1 553 787
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	42 048	16 134	1 540 014	84 233	17 914	1 553 787

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion – chapitre « Politique de couverture des risques »)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit agricole Centre-est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit agricole Centre-est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit agricole Centre-est a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les déductions relatives notamment aux participations et titres subordonnés remboursables dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres de base (Tier 1)	3 743 209	3 533 048
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	32 765	31 286
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)	-	-
Déduction des fonds propres de base et complémentaires ⁽¹⁾	(1 403 578)	(1 420 684)
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	2 372 396	2 143 650

⁽¹⁾ déductions essentiellement composées des titres de participations sur les établissements financiers et les établissements de crédit

En application de la réglementation, le Crédit agricole Centre-est doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2013 comme en 2012, le Crédit agricole Centre-est a répondu à ces exigences réglementaires.

4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 156	1 683
Sur opérations internes au Crédit Agricole	126 830	119 079
Sur opérations avec la clientèle	596 224	622 348
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 705	6 681
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	55 934	48 214
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	27 562	40 153
Sur opérations de location-financement	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
PRODUITS D'INTÉRÊTS ^{(1) (2)}	814 411	838 158
Sur opérations avec les établissements de crédit	(573)	(520)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(253 969)	(281 050)
Sur opérations avec la clientèle	(101 932)	(94 658)
Sur dettes représentées par un titre	(37 865)	(43 034)
Sur dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(10 699)	(14 627)
Sur opérations de location-financement	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	(1)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(405 038)	(433 890)

⁽¹⁾ dont 10 043 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 9 087 milliers d'euros au 31 décembre 2012

⁽²⁾ dont 10 412 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2013 contre 9 270 milliers d'euros au 31 décembre 2012

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 125	(5)	1 120	1 783	(4)	1 779
Sur opérations internes au Crédit Agricole	55 918	(27 679)	28 239	54 391	(28 625)	25 766
Sur opérations avec la clientèle	84 963	(1 619)	83 344	84 159	(1 125)	83 034
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	582	-	582	580	-	580
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	191 312	(18 013)	173 299	186 405	(19 514)	166 891
Gestion d'OPCVM, Fiducie et activités analogues	5 850	(240)	5 610	5 857	(159)	5 698
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	339 750	(47 556)	292 194	333 175	(49 427)	283 748

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	(1 857)	2 658
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	5 877	9 869
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 087	3 196
Résultat de comptabilité de couverture	194	(138)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	7 301	15 585

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1 147	(1 146)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		(923)	(923)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	1 147	(223)	924
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	132 004	(132 005)	(1)
Variations de juste valeur des éléments couverts	82 920	(49 084)	33 836
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	49 084	(82 921)	(33 837)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	303	(109)	194
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	303	(109)	194
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	133 454	(133 260)	194

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	2 958	(2 958)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 250	(708)	1 542
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	708	(2 250)	(1 542)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'instruments financiers	148 863	(148 863)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	76 522	(72 341)	4 181
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	72 341	(76 522)	(4 181)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	1 085	(1 223)	(138)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	1 085	(1 223)	(138)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	152 906	(153 044)	(138)

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	1 077	583
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ^{(*) (1)}	9 453	4 952
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) ⁽²⁾	(2 115)	(43 217)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-	-
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	8 415	(37 682)

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

⁽¹⁾ Les plus values sur cessions sont importantes en 2013 compte tenu de la plus value réalisée sur la cession des titres de participations de Monecam finance pour 3 650 milliers d'euros

⁽²⁾ Les pertes sur titres dépréciés durablement étaient de 43 217 milliers d'euros compte tenu des dépréciations constatées sur les titres de SACAM International (18 540 milliers d'euros) et sur les titres SAS Rue La Boétie (24 197 milliers d'euros)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	22 377	21 479
Autres produits (charges) nets	6 951	10 506
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	29 328	31 985

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	218 274	217 355
Impôts et taxes	19 804	21 720
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	122 772	122 066
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	360 850	361 141

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du Groupe Crédit agricole Centre-est.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2013				2012
	KPMG	MAZARS	ERNST & YOUNG	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	142	97	13	252	294
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	-	-	72	72	60
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	142	97	85	324	354

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements	(11 462)	(11 833)
• immobilisations corporelles	(11 425)	(11 766)
• immobilisations incorporelles	(37)	(67)
Dotations aux dépréciations	(366)	(47)
• immobilisations corporelles	(76)	(47)
• immobilisations incorporelles	(290)	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(11 828)	(11 880)

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DÉPRÉCIATIONS	(113 482)	(103 027)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(121)	-
Prêts et créances	(100 078)	(85 396)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	(491)	(187)
Engagement par signature	(2 197)	(2 550)
Risques et charges	(10 595)	(14 894)
REPRISES DE PROVISIONS ET DE DÉPRÉCIATIONS	76 547	84 097
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	434	806
Prêts et créances	66 055	74 683
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	98	97
Engagement par signature	2 703	1 416
Risques et charges	7 257	7 095
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	(36 935)	(18 930)
Plus ou moins valeurs de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(3 666)	(2 320)
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 833	3 142
Décotes sur crédits restructurés	(741)	(722)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(82)
Autres pertes	(10)	-
COÛT DU RISQUE	(39 520)	(18 912)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION	(342)	(699)
Plus-values de cession	145	55
Moins-values de cession	(487)	(754)
TITRES DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
PRODUITS (CHARGES) NETS SUR OPÉRATIONS DE REGROUPEMENT ⁽¹⁾	(8 303)	-
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	(8 645)	(699)

(1) En 2013 il s'agit des droits d'enregistrements payés par CA Participations dans le cadre de la réorganisation interne de l'ensemble des activités immobilières sous cette société holding

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.10 Impôts

4.10.1 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	(127 173)	(109 135)
Charge d'impôt différé	-	(11 832)
Produit d'impôt différé	3 688	-
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	(123 485)	(120 967)

4.10.2 Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	203 537		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	123 485		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	327 022	38,00%	124 268
Différences permanentes	101 397	38,00%	38 531
Différences temporaires ⁽¹⁾	(5 505)	38,00%	(2 092)
Effets des résultats en pertes	3 053	38,00%	1 160
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	(2 892)	38,00%	(1 099)
Effets de la non imposition - régime spécial			
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)			(817)
Intégration fiscale ⁽²⁾	(95 963)	38,00%	(36 466)
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			123 485

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Base	Taux	Impôt théorique
Résultat net	185 307		
Impôt sur le bénéfice et impôts différés	120 967		
Base de l'impôt théorique (résultat avant impôt)	306 274	36,10%	110 565
Différences permanentes	13 498	36,10%	4 873
Différences temporaires ⁽¹⁾	(4 756)	36,10%	(1 717)
Effets des résultats en pertes	2 908	36,10%	1 050
Effets des différences de taux			
Effets de l'imposition à taux réduit	38 027	36,10%	13 728
Effets de la non imposition - régime spécial			
Autres (IFA, Crédit d'impôts...)	(5 576)		(2 013)
Intégration fiscale	(15 285)	36,10%	(5 518)
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			120 967

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

⁽¹⁾ Les différences temporaires pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sont essentiellement composées en 2013 comme en 2012 des déductions ou réintégrations liées aux sociétés transparentes fiscalement.

⁽²⁾ L'impact de l'intégration fiscale sur la charge d'impôt du Groupe est de -36 466 milliers d'euros au 31/12/2013 compte tenu de la neutralisation de l'imposition de la plus value sur cession des titres Europimmo à hauteur de - 30 736 milliers d'euros (cf. §2.1 évolution du périmètre de consolidation).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
• Ecart de réévaluation de la période		
• Transferts en résultat		
• Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	916	31 281
• Ecart de réévaluation de la période	10 184	(2 469)
• Transfert en résultat ⁽¹⁾	(9 268)	33 750
• Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
• Ecart de réévaluation de la période		
• Transferts en résultat		
• Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	-	-
• Ecart de réévaluation de la période		
• Transferts en résultat		
• Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	(778)	269
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	(1 381)	(4 953)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	56	(14)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	(1 187)	26 583
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(154)	(5 626)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	(146)	(118)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	(44)	2 032
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	37	29
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	(307)	(3 683)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(1 494)	22 900
Dont part Groupe	(1 494)	22 899
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	1

⁽¹⁾ dont en 2012 : 25 343 milliers d'euros de transferts en résultat sur les titres de la SAS La Boetie et 14 539 milliers d'euros sur les titres de SACAM International.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2012				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes sur écarts de conversion	18		18	18	-	-	-		18		18	18
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	30 915	(7 199)	23 716	23 716	917	(1 382)	(465)	(465)	31 832	(8 581)	23 251	23 251
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			-		-	-	-				-	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-		-	-	-				-	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	30 933	(7 199)	23 734	23 734	917	(1 382)	(465)	(465)	31 850	(8 581)	23 269	23 269
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	6 616	(61)	6 555	6 555	(778)	56	(722)	(722)	5 838	(5)	5 833	5 833
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	37 549	(7 260)	30 289	30 289	139	(1 326)	(1 187)	(1 187)	37 688	(8 586)	29 102	29 102
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(4 242)	1 555	(2 687)	(2 687)	(154)	(44)	(198)	(198)	(4 396)	1 511	(2 885)	(2 885)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			-		-	-	-				-	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(4 242)	1 555	(2 687)	(2 687)	(154)	(44)	(198)	(198)	(4 396)	1 511	(2 885)	(2 885)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	(352)	88	(264)	(264)	(146)	37	(109)	(109)	(498)	125	(373)	(373)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	(4 594)	1 643	(2 951)	(2 951)	(300)	(7)	(307)	(307)	(4 894)	1 636	(3 258)	(3 258)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	32 955	(5 617)	27 338	27 338	(161)	(1 333)	(1 494)	(1 494)	32 794	(6 950)	25 844	25 844

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le montant des opérations réalisées par le Crédit agricole Centre-est à l'étranger ne nécessite pas l'établissement d'une analyse par zones géographiques.

Par ailleurs, le Crédit agricole Centre-est étant une banque de détail, l'analyse par pôles d'activité n'est pas significative.

6 - NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	91 360		89 087	
Banques centrales	12 013		12 073	
Créances rattachées	12		32	
VALEUR AU BILAN	103 385	-	101 192	-

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

6.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 450	3 590
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	31 057	68 859
VALEUR AU BILAN	34 507	72 449
Dont titres prêtés	-	-

6.2.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Instruments dérivés	3 450	3 590
VALEUR AU BILAN	3 450	3 590

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.2.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	31 057	68 859
• Effets publics et valeurs assimilées	-	-
• Obligations et autres titres à revenu fixe	31 057	68 859
• Actions et autres titres à revenu variable	-	-
VALEUR AU BILAN	31 057	68 859

6.2.4 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 955	5 335
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	3 955	5 335

6.2.5 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	3 955	5 335
VALEUR AU BILAN	3 955	5 335

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.2 et 3.4 relative à la couverture de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	607 289	12 626	(228)	284 995	12 118	(400)
Actions et autres titres à revenu variable	105 925	14 777	(1 337)	91 274	10 537	(987)
Titres de participation non consolidés ⁽²⁾	1 039 316	8 024	(2 028)	1 032 675	10 630	(982)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ⁽¹⁾	1 752 530	35 427	(3 593)	1 408 944	33 285	(2 369)
Impôts		(8 983)	403		(7 554)	351
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET IS)		26 444	(3 190)		25 731	(2 018)

⁽¹⁾ dont -51 386 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2013 et -50 559 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

⁽²⁾ par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 916 788 milliers d'euros au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

6.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et prêts	18 468	32 630
• dont comptes ordinaires débiteurs sains	382	13 987
• dont comptes et prêts au jour le jour sains	-	-
• dont comptes et prêts à terme	18 086	18 643
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	8 121	8 231
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Autres prêts et créances	-	-
VALEUR BRUTE	26 589	40 861
Créances rattachées	5	9
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	26 594	40 870
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires	33 583	57 805
Comptes et avances à terme	4 761 705	3 165 203
Prêts subordonnés	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
VALEUR BRUTE	4 795 288	3 223 008
Créances rattachées	32 090	31 796
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	4 827 378	3 254 804
VALEUR AU BILAN	4 853 972	3 295 674

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	47 529	47 853
Autres concours à la clientèle	17 702 382	17 451 981
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	22 020	22 020
Titres non cotés sur un marché actif	6 342	6 342
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	101 284	97 365
Comptes ordinaires débiteurs	251 631	243 748
VALEUR BRUTE	18 131 188	17 869 309
DÉPRÉCIATIONS	(391 833)	(380 189)
VALEUR NETTE DES PRÊTS ET CRÉANCES AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE	17 739 355	17 489 120
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
VALEUR BRUTE	-	-
DÉPRÉCIATIONS	-	-
VALEUR NETTE DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	-	-
VALEUR AU BILAN	17 739 355	17 489 120

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Le Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	-	-	-	-	-	-	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(380 189)	-	(106 514)	94 870	-	-	(391 833)
dont dépréciations collectives	(162 135)	-	(18 462)	21 804	-	-	(158 793)
OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT	-	-	-	-	-	-	-
TITRES DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	(50 559)	-	(2 237)	1 410	-	-	(51 386)
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	(531)	-	(490)	131	-	-	(890)
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(431 279)	-	(109 241)	96 411	-	-	(444 109)

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(391 330)	-	(91 191)	102 332	-	-	(380 189)
dont dépréciations collectives	(179 279)	-	(6 838)	23 982	-	-	(162 135)
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	(8 388)	-	(43 217)	1 046	-	-	(50 559)
Autres actifs financiers	(513)	-	(187)	169	-	-	(531)
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	(400 231)	-	(134 595)	103 547	-	-	(431 279)

⁽¹⁾ Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 24 197 milliers d'euros et les titres de SACAM international pour un montant de 18 540 milliers d'euros

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.8 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition du Groupe Crédit agricole Centre-est sur certains pays européens est présentée ci-après.

6.8.1 Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne :

Le Groupe Crédit agricole Centre-est n'est exposé, au 31/12/2013 comme au 31/12/2012, à aucune dette souveraine étrangère.

6.8.2 Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition du Groupe Crédit agricole Centre-est au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risques de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2013				31/12/2012	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts déprécié	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)	187	-	-	0,00%	187	220
• Banque						
• Clientèle de détail	187	-	-	0,00%	187	220
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
• Collectivités locales						
Irlande	1 218	2	1	0,08%	1 217	-
• Banque						
• Clientèle de détail	1 218	2	1	0,08%	1 217	
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
• Collectivités locales						
Italie	6 970	28	16	0,23%	6 954	8 894
• Banque						
• Clientèle de détail	6 970	28	16	0,23%	6 954	8 894
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
• Collectivités locales						
Espagne	6 142	-	-	0,00%	6 142	8 150
• Banque						
• Clientèle de détail	6 142	-	-	0,00%	6 142	8 150
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
• Collectivités locales						
Portugal	13 347	1 460	993	7,44%	12 354	13 400
• Banque						
• Clientèle de détail	13 347	1 460	993	7,44%	12 354	13 400
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
• Collectivités locales						
Hongrie	434	-	-	0,00%	434	466
• Banque						
• Clientèle de détail	434	-	-	0,00%	434	466
• Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
• Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
• Collectivités locales						
TOTAL EXPOSITION SUR PAYS À RISQUE - RISQUE DE CRÉDIT	28 298	1 490	1 010	7,75%	27 288	31 130

Activité bancaire – Instruments de dettes

Le Groupe Crédit agricole Centre-est ne possède pas d'instrument de dette sur les pays européens sous surveillance.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

6.9.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et emprunts	1 414	1 005
• dont comptes ordinaires créditeurs	1 411	1 003
• dont compte et emprunts à terme	3	2
• dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
TOTAL	1 414	1 005
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs	110 228	7 045
Comptes et avances à terme	14 287 139	12 768 904
TOTAL	14 397 367	12 775 949
VALEUR AU BILAN	12 776 954	12 018 739

6.9.2 Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	4 321 662	4 124 018
Comptes d'épargne à régime spécial	76 349	75 049
Autres dettes envers la clientèle	3 059 637	2 947 994
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	1
VALEUR AU BILAN	7 457 648	7 147 062

6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	286 982	221 384
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 173 675	1 101 911
TOTAL	1 460 657	1 323 295
Dépréciations	-	-
VALEUR AU BILAN	1 460 657	1 323 295

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	3 997	4 083
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	688 590	536 531
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
VALEUR AU BILAN	692 587	540 614
DETTES SUBORDONNÉES		
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
VALEUR AU BILAN	-	-

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

6.12.1 Informations sur la compensation des actifs financiers

Compensation – Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés de trading	3 450		3 450	1 831		1 619
Dérivés de couverture	42 048		42 048	16 134		25 914
Sous total dérivés	45 498	-	45 498	17 965	-	27 533
Prises en pension de titres			-			-
Prêts de titres			-			-
Autres instruments financiers			-			-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	45 498	-	45 498	17 965	-	27 533

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31/12/2012	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés de trading	3 590		3 590	1 460		2 130
Dérivés de couverture	84 233		84 233	17 914		66 319
Sous total dérivés	87 823	-	87 823	19 374	-	68 449
Prises en pension de titres			-			-
Prêts de titres			-			-
Autres instruments financiers			-			-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	87 823	-	87 823	19 374	-	68 449

6.12.2 Informations sur la compensation des passifs financiers

Compensation – Passifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés de trading	3 955		3 955	1 831		2 124
Dérivés de couverture	16 134		16 134	16 134		-
Sous total dérivés	20 089	-	20 089	17 965	-	2 124
Mises en pension de titres			-			-
Emprunts de titres			-			-
Autres instruments financiers			-			-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	20 089	-	20 089	17 965	-	2 124

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés de trading	5 335		5 335	1 460		3 875
Dérivés de couverture	17 914		17 914	17 914		-
Sous total dérivés	23 249	-	23 249	19 374	-	3 875
Mises en pension de titres			-			-
Emprunts de titres			-			-
Autres instruments financiers			-			-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	23 249	-	23 249	19 374	-	3 875

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

6.13.1 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	7 878	-
Impôts différés	51 041	52 475
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	58 919	52 475
Impôts courants	-	883
Impôts différés	-	-
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	-	883

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

6.13.2 Actifs et passifs d'impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	77 019	21 081	71 400	43 226
Charges à payer non déductibles	3 408		2 246	
Provisions pour risques et charges non déductibles	64 785		64 136	
Autres différences temporaires	8 826	21 081	5 018	43 226
Impôts différés / Réserves latentes	491	8 890	830	7 471
Actifs disponibles à la vente	440	8 890	283	7 471
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	51		547	
Impôts différés / Résultat	66 201	62 699	345 052	314 110
Effet des compensations	(92 670)	(92 670)	(364 807)	(364 807)
TOTAL D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	51 041	-	52 475	-

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.14 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

6.14.1 Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
AUTRES ACTIFS	188 586	195 886
Comptes de stocks et emplois divers	1 340	1 224
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers	187 183	191 736
Comptes de règlements	63	2 926
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	276 862	265 326
Comptes d'encaissement et de transfert	160 086	160 841
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	105	110
Produits à recevoir	108 208	100 744
Charges constatées d'avance	2 048	2 633
Autres comptes de régularisation	6 415	998
VALEUR AU BILAN	465 448	461 212

6.14.2 Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾	149 382	140 129
Comptes de règlements	234	221
Créditeurs divers	125 331	116 428
Versement restant à effectuer sur titres	23 817	23 480
Autres passifs d'assurance	-	-
Autres	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	224 858	272 735
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	11 316	57 063
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 302	1 412
Produits constatés d'avance	100 782	102 906
Charges à payer	108 032	108 145
Autres comptes de régularisation	3 426	3 209
VALEUR AU BILAN	374 240	412 864

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en net

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.15 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

Néant

6.16 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
IMMEUBLES DE PLACEMENT (*)							
Valeur brute	347 665	-	16 838	(23 219)	-	-	341 284
Amortissements et dépréciations	(155 400)	-	(9 518)	12 031	-	-	(152 887)
VALEUR AU BILAN	192 265	-	7 320	(11 188)	-	-	188 397

(*) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
IMMEUBLES DE PLACEMENT (*)							
Valeur brute	343 987	-	7 747	(4 069)	-	-	347 665
Amortissements et dépréciations	(147 220)	-	(10 109)	1 929	-	-	(155 400)
VALEUR AU BILAN	196 767	-	(2 362)	(2 140)	-	-	192 265

(*) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 280 621 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 279 080 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	280 621		280 621	
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	280 621		280 621	

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	334 852	-	9 393	(4 213)	-	(1 534)	338 498
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(245 367)	-	(11 500)	3 756	-	-	(253 111)
VALEUR AU BILAN	89 485	-	(2 107)	(457)	-	(1 534)	85 387
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	18 650	-	26	(201)	-	1 534	20 009
Amortissements et dépréciations	(2 789)	-	(327)	1	-	-	(3 115)
VALEUR AU BILAN	15 861	-	(301)	(200)	-	1 534	16 894

⁽¹⁾ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION							
Valeur brute	331 221	-	10 357	(6 723)	-	(3)	334 852
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(238 099)	-	(11 813)	4 545	-	-	(245 367)
VALEUR AU BILAN	93 122	-	(1 476)	(2 158)	-	(3)	89 485
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeur brute	21 229	-	21	(2 603)	-	3	18 650
Amortissements et dépréciations	(4 965)	-	(67)	2 243	-	-	(2 789)
VALEUR AU BILAN	16 264	-	(46)	(360)	-	3	15 861

⁽¹⁾ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.18 Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

6.19 Provisions

(en milliers d'euros)	01/01/2013	VARIATION PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	12 368	-	4 458		(368)	-	16 458
Risque d'exécution des engagements par signature	5 524	-	2 197		(2 703)	-	5 018
Risques opérationnels	10 687	-	5 005	(38)	(4 924)	-	10 730
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ^{(1) & (2)}	3 498	-	1 377	(21)	(119)	(1 044)	3 691
Litiges divers	236	-	752	(68)	(66)	-	854
Participations	-	-				-	-
Restructurations	-	-				-	-
Autres risques	18 114	-	13 896	(4 499)	(4 023)	-	23 488
TOTAL	50 427	-	27 685	(4 626)	(12 203)	(1 044)	60 239

⁽¹⁾ Dont (1 809) milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.3, dont (1 813) milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

⁽²⁾ Dont une variation d'un montant de 325 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	01/01/2012	VARIATION PERIMETRE	AUGMENTATIONS (dotations)	DIMINUTIONS (reprises)	UTILISATIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	16 660	-	-		(4 292)	-	12 368
Risque d'exécution des engagements par signature	4 390	-	2 550		(1 416)	-	5 524
Risques opérationnels	9 002	-	10 760		(9 076)	-	10 686
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	2 248	-	31		(298)	1 517	3 498
Litiges divers	1 150	-	134	(200)	(847)	-	237
Participations	-	-				-	-
Restructurations	-	-				-	-
Autres risques	11 250	-	9 718	(1 335)	(1 519)	-	18 114
TOTAL	44 700	-	23 193	(1 535)	(17 448)	1 517	50 427

⁽¹⁾ Dont (1 538) milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.3, dont (1 889) milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

6.19.1 Provision épargne logement :

- Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	719 674	399 705
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 221 709	1 284 376
Ancienneté de plus de 10 ans	1 350 603	1 485 825
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	3 291 986	3 169 906
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	544 445	585 340
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	3 836 431	3 755 246

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'état.

- Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	62 575	82 045
Comptes épargne-logement	261 564	301 912
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	324 139	383 957

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

- **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT :		
Ancienneté de moins de 4 ans	273	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 397	-
Ancienneté de plus de 10 ans	12 788	12 000
TOTAL PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	16 458	12 000
TOTAL COMPTES ÉPARGNE-LOGEMENT	-	368
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	16 458	12 368

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	12 000	4 458		-	16 458
Comptes épargne-logement	368	-	(368)	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	12 368	4 458	(368)	-	16 458

L'organisation financière du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.20 Capitaux propres

6.20.1 Composition du capital au 31 décembre 2013

Le Crédit agricole Centre-est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENTS (CCI)	-	-	-	-	-	-
Dont part du Public	-	-	-	-	-	-
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	-	-
Dont part Auto-détenue	-	-	-	-	-	-
CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS (CCA)	3 191 415	-	-	3 191 415	25%	0%
Dont part du Public	-	-	-	-	-	-
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 191 415	-	-	3 191 415	-	-
PARTS SOCIALES	9 572 159	2	1	9 572 160	75%	100%
Dont 133 Caisses Locales	9 572 142	-	-	9 572 142		
Dont 17 administrateurs de la CR	16	2	1	17		
Dont Crédit Agricole S.A.	1	-	-	1		
TOTAL	12 763 574	2	1	12 763 575	100%	100%

6.20.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit agricole Centre-est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes versés figurent dans le tableau de variation de capitaux propres (21 320 milliers d'euros) et se décomposent comme suit :

- dividendes versées par le Crédit agricole Centre-est à Crédit Agricole S.A., 15 523 milliers d'euros ;
- dividendes versés par les Caisses locales à leurs sociétaires, 5 997 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales	-	103 385	-	-	-	103 385
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	5 913	3 976	21 690	2 928	34 507
Instruments dérivés de couverture	-	-	4 141	22 873	15 034	42 048
Actifs financiers disponibles à la vente	1 617 935	31 207	32 573	61 831	8 984	1 752 530
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	863 626	1 750 952	717 196	1 522 198	4 853 972
Prêts et créances sur la clientèle	48 641	1 164 882	1 693 878	5 845 552	8 986 402	17 739 355
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	31 853	33 074	352 224	1 043 506	1 460 657
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 666 576	2 200 866	3 518 594	7 021 366	11 579 052	25 986 454
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	1 735	2 220	3 955
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	15 611	523	16 134
Dettes envers les établissements de crédit	-	3 442 643	4 719 236	3 782 075	2 454 827	14 398 781
Dettes envers la clientèle	-	4 948 353	422 568	2 060 446	26 281	7 457 648
Dettes représentées par un titre	-	229 336	53 790	23 800	385 661	692 587
Dettes subordonnées	(32 230)	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	21 661	-	-	-	21 661
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	(32 230)	8 641 993	5 195 594	5 883 667	2 869 512	22 590 766

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	Indeterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales	-	101 192	-	-	-	101 192
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	1 151	4 488	45 794	21 016	72 449
Instruments dérivés de couverture	-	2 275	10 988	40 820	30 150	84 233
Actifs financiers disponibles à la vente	1 240 481	10 093	51 654	86 403	20 314	1 408 945
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	820 970	84 999	924 221	1 465 484	3 295 674
Prêts et créances sur la clientèle	-	1 097 474	1 654 554	5 678 666	9 058 425	17 489 119
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	27 283	20 558	184 045	1 091 409	1 323 295
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 240 481	2 060 438	1 827 241	6 959 949	11 686 798	23 774 907
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	26	825	4 484	5 335
Instruments dérivés de couverture	-	951	-	7 794	9 169	17 914
Dettes envers les établissements de crédit	-	3 879 195	2 463 153	3 535 976	2 898 630	12 776 954
Dettes envers la clientèle	-	4 588 202	564 219	1 988 013	6 628	7 147 062
Dettes représentées par un titre	-	35 057	82 868	34 178	388 511	540 614
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	55 799	-	-	-	55 799
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	-	8 559 204	3 110 266	5 566 786	3 307 422	20 543 678

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ». Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements ⁽¹⁾	111 280	112 939
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	13 415	13 587
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-	-
Autres charges sociales	38 913	42 249
Intéressement et participation	28 433	25 901
Impôts et taxes sur rémunération	26 233	22 679
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	218 274	217 355

⁽¹⁾ Dont indemnités liées à la retraite pour 1 722 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 196 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Le montant global des rémunérations, y compris les avantages en nature allouées pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction, s'est élevé à 2 944 milliers d'euros, et les indemnités versées à l'ensemble des administrateurs à 395 milliers d'euros.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013), le Groupe Crédit agricole Centre-est a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 3 080 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	3 268	3 366
Etranger	-	-
TOTAL	3 268	3 366

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

cf 1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
VARIATION DETTE ACTUARIELLE		
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	44 226	36 254
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	2 748	2 242
Coût financier	1 258	1 805
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(30)	377
Prestations versées (obligatoire)	(3 208)	(1 561)
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	(823)	5 109
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	550	
DETTE ACTUARIELLE FIN DE PÉRIODE	44 721	44 226
DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT		
Coût des services	2 748	2 282
Charge / produit d'intérêt net	51	636
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	2 799	2 918
DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	4 241	(1 384)
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	429	516
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	(823)	5 109
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	550	-
Ajustement de la limitation d'actifs		
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/N	156	5 625
*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience	(816)	-
VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	42 364	37 054
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	1 207	1 169
Gains / (pertes) actuariels	(429)	(516)
Cotisations payées par l'employeur	3 007	5 841
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	(30)	377
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	(3 207)	(1 561)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS FIN DE PÉRIODE	42 912	42 364
POSITION NETTE		
Dettes actuarielles fin de période	44 721	44 226
Impact de la limitation d'actifs	-	
Juste valeur des actifs fin de période	(42 912)	(42 364)
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PÉRIODE	1 809	1 862

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

7.4 Autres avantages sociaux

7.4.1 Rémunération variable collective

La participation du Crédit agricole Centre-est relève de l'accord de droit commun dont la finalité est de permettre aux salariés de percevoir une quote-part des bénéfices de l'entreprise.

Le Crédit agricole Centre-est a mis en place un accord facultatif d'intéressement associant financièrement les salariés au développement de l'entreprise. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice.

Un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) permet aux salariés du Crédit agricole Centre-est de constituer un portefeuille d'épargne investie en valeurs mobilières ou monétaires.

Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années mais sont en contrepartie exonérées d'impôt sur le revenu.

7.4.2 Engagements en matière de médailles

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 1 813 milliers d'euros au 31 décembre 2013 tient compte de l'actualisation. Cf note 6.19

8 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

8.1 Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	2 041 936	1 751 539
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	402 601	94 765
• Engagements en faveur de la clientèle	1 639 335	1 656 774
Ouverture de crédits confirmés	936 653	1 005 510
- Ouverture de crédits documentaires	9 870	9 096
- Autres ouvertures de crédits confirmés	926 783	996 414
Autres engagements en faveur de la clientèle	702 682	651 264
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 273 575	1 240 915
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	768 904	768 212
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	765 798	5 414
Autres garanties	3 106	762 798
• Engagements d'ordre de la clientèle	504 671	472 703
Cautions, avals et autres garanties	-	-
Cautions immobilières	93 623	80 923
Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	411 048	391 780
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	7 236 822	7 087 072

⁽¹⁾ A compter du 1^{er} janvier 2012, la ligne "Garantie financière" est intégrée à la ligne "Autres garanties d'ordre de la clientèle"

Pour la comparabilité des données avec l'exercice précédent, les garanties financières s'élèvent à 221 460 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et 263 131 milliers d'euros au 31 décembre 2011

ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 447 152	1 574 152
• Engagements reçus d'établissements de crédit	1 447 152	1 574 152
• Engagements reçus de la clientèle	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4 831 767	4 665 427
• Engagements reçus d'établissements de crédit	539 293	556 917
• Engagements reçus de la clientèle	4 292 474	4 108 510
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 430 951	1 360 966
Autres garanties reçues	2 861 523	2 747 544
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	24 918	26 652

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

En 2013 comme en 2012, le Crédit agricole Centre-est possède un engagement de garantie de 761 326 milliers d'euros auprès Crédit Agricole S.A. au titre du dispositif switch décrit dans le paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole »

8.2 Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE DE PASSIFS ⁽¹⁾ (DONT ACTIFS TRANSFÉRÉS)		
Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	7 236 822	7 087 072
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE DE PASSIFS	7 236 822	7 087 072
JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE D'ACTIFS ET RÉUTILISABLES		
Titres empruntés	-	-
Titres & valeurs reçus en pension	-	-
Titres vendus à découvert	-	-
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE D'ACTIFS ET RÉUTILISABLES	-	-

⁽¹⁾ Les créances ont été apportées en garrantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit-Agricole à différents mécanismes de refinancements. Le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

8.3 Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2013, le Crédit agricole Centre-est a apporté 7 236 822 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 7 087 072 milliers d'euros en 2012. Le Crédit agricole Centre-est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit agricole Centre-est a apporté :

- 3 276 416 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 345 644 milliers d'euros en 2012 ;
- 298 857 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 303 772 milliers d'euros en 2012 ;
- 1 447 823 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 481 208 milliers d'euros en 2012 ;
- 2 213 727 milliers d'euros de créances à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 956 448 milliers d'euros en 2012.

8.4 Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par le Crédit agricole Centre-est et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit agricole Centre-est.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

9 - RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

9.1 Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

9.2 Reclassements effectués par le Crédit agricole Centre-est

Le Crédit agricole centre-est n'a procédé à aucun retraitement de cette nature en 2013 comme en 2012.

10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

• Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan

(en milliers d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
PRÊTS ET CRÉANCES	23 198 152	-	23 146 241	51 911
Créances sur les établissements de crédit	4 896 464	-	4 896 464	-
• Comptes ordinaires & prêts JJ	33 950		33 950	
• Comptes et prêts à terme	4 854 393		4 854 393	
• Valeurs reçues en pension				
• Titres reçus en pension livrée				
• Prêts subordonnés	8 121		8 121	
• Titres non cotés sur un marché actif				
• Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	18 301 688	-	18 249 777	51 911
• Créances commerciales	47 529		47 529	
• Autres concours à la clientèle	17 874 967		17 874 967	
• Titres reçus en pension livrée				
• Prêts subordonnés	22 020		22 020	
• Titres non cotés sur un marché actif	6 319		6 319	
• Créances nées d'opérations d'assurance directe				
• Créances nées d'opérations de réassurance				51 911
• Avances en comptes courants d'associés	100 525		48 614	51 911
• Comptes ordinaires débiteurs	250 328		250 328	
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	1 562 289	1 562 289	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	295 649	295 649		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 266 640	1 266 640		
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	24 760 441	1 562 289	23 146 241	51 911

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

• Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan

(en milliers d'euros)	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	14 381 787	-	14 381 787	-
• Comptes ordinaires & emprunts JJ	111 625		111 625	
• Comptes et emprunts à terme	14 270 162		14 270 162	
• Valeurs données en pension				
• Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	7 392 572	-	7 392 572	-
• Comptes ordinaires créditeurs	4 321 579		4 321 579	
• Comptes d'épargne à régime spécial	76 349		76 349	
• Autres dettes envers la clientèle	2 994 644		2 994 644	
• Titres donnés en pension livrée				
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
• Dettes nées d'opérations de réassurance				
• Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	691 634		691 634	
Dettes subordonnées	-		-	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	22 465 993	-	22 465 993	-

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Le Groupe Crédit agricole Centre-est intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre),

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le Groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein du Groupe Crédit agricole Centre-est n'est pas significatif, il s'élève à -28 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -28 milliers d'euros/DVA = néant)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

10.2.1 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

- **Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 450	-	3 450	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	3 450		3 450	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 057	5 242	25 815	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	31 057	5 242	25 815	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	31 057	5 242	25 815	
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 752 530	124 660	1 627 870	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	607 289	123 733	483 556	
• Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	1 145 241	927	1 144 314	
• Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	42 048		42 048	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 829 085	129 902	1 699 183	-

(1) Hors 916 788 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 590	-	3 590	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	3 590		3 590	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	68 859	4 871	63 988	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	68 859	4 871	63 988	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	68 859	4 871	63 988	
• Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 408 944	190 165	1 218 779	-
• Effets publics et valeurs assimilées	-			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	284 995	187 783	97 212	
• Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	1 123 949	2 382	1 121 567	
• Créances disponibles à la vente	-			
Instruments dérivés de couverture	84 233		84 233	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 565 626	195 036	1 370 590	-

(1) Hors 916 788 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

- **Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 955	-	3 955	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Instruments dérivés	3 955		3 955	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	16 134		16 134	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	20 089	-	20 089	-

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 335	-	5 335	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Instruments dérivés	5 335		5 335	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	17 914		17 914	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	23 249	-	23 249	-

10.2.2 Changement de modèles de valorisation

En 2013, le Crédit agricole Centre-est n'a procédé à aucun changement de modèle de valorisation qui aurait entraîné le reclassement de titre dans un niveau de valorisation différent de celui de 2012.

11 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

KPMG Audit

51, rue de Saint-Cyr
CP 409
69338 Lyon Cedex 9
France

MAZARS

131 Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne
France

Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est

Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays - 69140 Champagne au Mont d'Or
Capital social : €.191.128.603

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2013.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables :

- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3.2.3 et 3.1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3.2.1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 1.3.2 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres SAS Rue la Boétie.
- Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1.3.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 14 février 2014

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.



Philippe Massonnat
Associé

MAZARS



Anne Veaute
Associée



Emmanuel Charnavel
Associé

LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

MARDI 25 MARS 2014

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve purement et simplement ces rapports dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2013 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs. »

Deuxième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration de fixer à 2,46 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2013. »

Troisième résolution

« L'Assemblée générale accepte les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat. Le résultat net de l'exercice s'établit à 218 233 108,01 euros. Après prise en compte du report à nouveau le résultat à affecter est de 217 908 356,01 euros et se répartit comme suit :

• Réserve spéciale de la loi sur le mécénat	8 739,85 €
• Intérêt aux parts sociales à 2,46 %	3 532 127,11 €
• Rémunération des certificats coopératifs d'associés	16 343 126,70 €
• Versement à la réserve légale	148 518 271,76 €
• Versement aux réserves facultatives	49 506 090,59 €

Quatrième résolution

« Le capital social, qui était de 191 453 610 euros au 1^{er} janvier 2013 est de 191 453 625 euros au 31 décembre 2013.

L'Assemblée générale constate et approuve l'augmentation de capital de 30 euros et entérine le remboursement d'une part sociale représentant un montant de 15 euros, décidé en cours d'exercice par le Conseil d'administration. »

Cinquième résolution

« L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'administration pour fixer l'indemnité allouée au Président et aux membres du Bureau statutaire de Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, dans le cadre des orientations fixées par Crédit Agricole S.A. et la Fédération nationale du Crédit agricole. »

Sixième résolution

« Présentation et vote consultatif de l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées durant l'exercice 2013 au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de direction de la Caisse en application de l'article L. 511-41 -1 B du Code monétaire et financier.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités versées au Président, au Directeur général et aux membres du Comité de direction à hauteur d'un montant égal à 3.022.475 € au titre de l'exercice 2013 ».

Septième résolution

« L'Assemblée générale
- réélit, pour une durée de 3 ans, en exécution de l'article 15 des statuts, les administrateurs sortants suivants :

Madame Marguerite GRANJON
Madame Martine RAPHY
Monsieur Jean-François GORTVA
Monsieur Didier LAPOSTOLET

- et élit pour une durée de 3 ans Monsieur Eric ANGELOT et Monsieur Hubert JANIN.

Les fonctions de ces administrateurs viendront à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, sauf dispositions statutaires contraires.

Huitième résolution

« L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires. »

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

« L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 15.3 des statuts de Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est comme suit :

Les administrateurs sont nommés pour trois ans ; ils sont renouvelables par tiers chaque année. Les deux premières séries sont désignées par le sort, le renouvellement se fait ensuite à l'ancienneté. Au cas où il adviendrait que le nombre des administrateurs ne soit pas divisible par trois, il conviendrait d'arrondir à l'unité inférieure le nombre des administrateurs renouvelables la première année et si nécessaire, le nombre des administrateurs renouvelables la seconde année.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent rester en fonction jusqu'à la date de l'Assemblée générale ordinaire qui suit leur 65^{ème} anniversaire.

Par dérogation à ce principe et afin d'assurer la continuité de la gestion de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est : le Président et les membres du Bureau du Conseil d'administration sont rééligibles et ont la possibilité d'exercer leur mandat d'administrateur jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui suit leur 67^{ème} anniversaire. »

Deuxième résolution

«L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier dans un souci de cohérence avec l'article 15.3, l'article 16.1 des statuts de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, comme suit :

Le Conseil d'administration constitue chaque année son bureau constitué de son Président, ses Vice-Présidents et son Secrétaire.

Les membres du Bureau sont rééligibles. Au-delà de leur 65^{ème} anniversaire, le Président et les membres du Bureau du Conseil d'administration sont rééligibles et ont la possibilité d'exercer leur mandat en application de la dérogation prévue à l'article 15.3. »

Les pouvoirs du Bureau sont fixés par délégation du Conseil d'administration ».

Troisième résolution

« L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 16.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, relatifs à la composition des Comités des prêts, comme suit :

Le Conseil fixe la composition des Comités des prêts chargés d'examiner les demandes de prêts et dont les décisions sont

consignées dans un registre spécial. **Ces comités de deux membres au moins, dont un administrateur spécialement délégué à cet effet**, comprennent le Directeur général ou son représentant. Ils agissent par délégation du Conseil d'administration. son représentant. Ils agissent par délégation du Conseil d'administration.

Quatrième résolution

« L'Assemblée générale extraordinaire décide de supprimer l'alinéa 6 de l'article 22 des statuts de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est, relatif aux conventions réglementées, en raison de l'application de l'article 58 de la loi du 17 mai 2011 (loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit) qui a supprimé le dernier alinéa de l'article L255-39 du Code du commerce). L'article sera rédigé comme suit :

Conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de commerce, en application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est et son Directeur Général ou l'un de ses administrateurs doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes précitées est indirectement intéressée et des conventions intervenant entre la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est et une entreprise, si le Directeur général ou l'un des administrateurs de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance, Directeur général, ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Le Directeur général ou l'administrateur concerné est tenu d'informer le Conseil d'administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Ces conventions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est dans les conditions prévues par la loi.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est et conclues à des conditions normales.»

Cinquième résolution

« L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qui seront nécessaires. »

TABLEAU DE BORD INDICATEURS RSE

Périmètre ; activité de banque de détail et assurance de Crédit agricole Centre-est

Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, le conseil d'administration ou le directoire de la société qui satisfait aux conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 225-104 mentionne dans son rapport, pour l'application des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes (Décret d'application de la loi Grenelle 2, n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale) :

a) Emploi

Les données chiffrées retranscrites sont celles observées au cours de l'exercice 2013, à l'exception des données chiffrées sociales qui se rapportent à l'exercice 2012. En effet, les délais de collecte et de consolidation des données chiffrées sociales, qui sont ceux du Bilan Social publié en mai, n'ont pas permis la publication des informations 2013 dans les délais de publication du rapport financier.

- L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

En 2012 :
 • 2285 personnes (72,5 %) travaillent dans les réseaux commerciaux et 867 personnes (27,5 %) dans les sites
 • 2050 personnes (64,3%) sont des femmes et 1102 personnes (35,7%) sont des hommes
 • 17,8 % des personnes sont âgées de 20 à 29 ans; 18,9% de 30 à 39 ans; 24,8% de 40 à 49 ans; 34,6% de 50 à 59 ans ; 3,7% plus de 60 ans
 • Comité de Direction: 13 personnes : 3 femmes et 10 hommes – moyenne d'âge : 50 ans

- Les embauches et les licenciements

En 2012 :
 • Embauches : 72 personnes
 • Licenciements : 12 personnes

- Les rémunérations et leur évolution

En 2012 :
 • Charges salariales globales : 192,18 millions d'euros
 • Taux de salariés appréciés : 92,34%
 • Nombre de promotions : 275 personnes
 • Nombre de personnes ayant bénéficié d'une augmentation sans promotion : 888 personnes
 • Salaires et charges sociales + intéressement et participation des salariés : 214,3 millions d'euros

b) Organisation du travail

- L'organisation du temps de travail

En 2012 :
 • Nombre moyen de jours travaillés réseau/site : 204/205 jours
 • Nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel : 452 personnes

- L'absentéisme

Thématique non requise pour les sociétés non cotées

c) Relations sociales

- L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

En 2012 :
 • Crédits d'heures utilisés, hors réunions avec l'employeur : 14 761 heures
 • Nombre de réunions avec les Représentants du Personnel : 78 réunions

- Le bilan des accords collectifs

En 2012 :
 • Bilan des accords collectifs signés au cours de l'année : 4
 • Nombre total d'accords collectifs au Crédit agricole Centre-est : 81

d) Santé et sécurité

- Les conditions de santé et de sécurité au travail

En 2012 :
 • Nombre de réunions du Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail : 16

- Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

En 2012, les accords ont porté sur « la négociation annuelle obligatoire », accord travailleurs handicapés, et 2 avenants sur le compte épargne temps.

- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Thématique non requise pour les sociétés non cotées

e) Formation

- Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les axes majeurs de la formation en 2012 :
 • Programme relationnel client 2.0 visant à l'excellence dans la capacité à accueillir, écouter et comprendre les attentes des clients pour leur apporter toute la valeur ajoutée attendue.
 • Programmes thématiques (par exemple: conseil sur la préparation de la retraite...)
 • Programmes d'actualisation des connaissances en termes de conformité des opérations.

- Le nombre total d'heures de formation

En 2012 :
 Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation en 2012 : 2689
 Nombre de jours de formation : 13 894 jours soit 97 258 heures
 Montant consacré à la formation continue : 6,27 millions d'euros
 % de la masse salariale consacré à la formation continue : 5,8%

f) Egalité de traitement

- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

En 2012 :
 • Salaire moyen femme/homme des cadres : Femme : 45,8 K€ / Homme : 53,5 K€
 • Salaire moyen femme/homme des techniciens : Femme : 32 K€ / Homme : 34,8 K€
 • Salaire moyen femme/homme des agents d'application : Femme : 27,3 K€ / Homme : 29,7 K€

Composition de l'entreprise : 64,3% des collaborateurs sont des femmes

Composition du Conseil d'administration de la CR : 17% des administrateurs sont des femmes

Les principes sont actés dans une charte spécifiquement consacrée à ce thème. Une vigilance particulière sur les mesures visant à rendre opérationnels ces principes est prise en charge par la Direction des Ressources Humaines ; notamment avec des enveloppes spécifiques.

- Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En 2012 :
 Nombre de collaborateurs ayant un handicap dans l'entreprise : 149 personnes
 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :
 Un accord spécifique à l'insertion des personnes handicapées a été adopté au sein de l'entreprise. La Direction des Ressources Humaines pilote le programme HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole) adopté par l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole. Il vise à promouvoir l'accès et accompagner l'insertion des personnes handicapées dans l'entreprise. L'ambition à terme est de passer d'environ 4% de personnes handicapées insérées dans le fonctionnement de l'entreprise à près de 6%.

En complément des actions en faveur de l'emploi, une politique relationnelle volontariste est organisée par la Direction des Ressources Humaines avec les Etablissements et Services d'Aide par le Travail, en relation avec l'ensemble des directions de l'Entreprise, qui sont sensibilisées à cette forme d'utilité. En 2012, nous avons confié 151 000 € d'achats de services ou de biens à 13 ESAT sur notre territoire.

Par ailleurs, nous pilotons une importante politique d'insertion au sein de notre Entreprise et aidons sur le terrain, des associations. En Juin 2012, nous avons accueilli plus de 200 participants aux 1^{ères} rencontres régionales sur le handicap organisées au sein de notre Entreprise.

- La politique de lutte contre les discriminations

Le Crédit agricole Centre-est a mis en place le projet ACEO qui permet l'accès aux agences pour les personnes sourdes et malentendantes.
 En interne deux projets majeurs : la mise en place d'un "Pacte Action Senior", la signature de la charte de la diversité.

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

- Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

- A l'élimination du travail forcé ou obligatoire

- A l'abolition effective du travail des enfants

Thématique non requise pour les sociétés non cotées

TABLEAU DE BORD INDICATEURS RSE (SUITE)

<p>Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, le conseil d'administration ou le directoire de la société qui satisfait aux conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 225-104 mentionne dans son rapport, pour l'application des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes (Décret d'application de la loi Grenelle 2, n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale) :</p>	<p>Périmètre ; activité de banque de détail et assurance de Crédit agricole Centre-est</p>
<p>a) Politique générale en matière environnementale</p>	
<p>- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement</p>	<p>Deux Comités de Direction sont dédiés au pilotage général des trajectoires RSE.</p> <p>Un Comité Développement Durable, piloté par un Directeur Général Adjoint et un Directeur s'est réuni 4 fois en 2013. Il intègre des correspondants Développement Durable, collaborateurs des sites et des agences qui se sont portés volontaires suite à appel à candidature.</p> <p>Le Projet d'Entreprise réalisé en 2013 intègre l'ensemble des préoccupations RSE., de même que les plans d'actions annuels des différents métiers.</p>
<p>- Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement</p>	<p>Mise en place de la dématérialisation des dossiers de crédit habitat : 14 000 dossiers réalisés en numérique en 2013</p> <p>La mise en place de 342 écrans numériques dans l'ensemble des points de vente, centres d'affaires et les sites pour diffuser les messages commerciaux</p> <p>3^{ème} édition du programme de 16 vélos à assistance électrique mis à disposition de collaborateurs volontaires pour une durée d'un an.</p>
<p>- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions</p>	<p>Non significatif/non applicable de la thématique Grenelle II vis-à-vis de notre activité tertiaire.</p> <p>Nos activités de banque et assurance ne sont pas source de risque environnemental ou de pollution, nous optimisons nos process pour réduire notre empreinte carbone</p>
<p>- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours</p>	<p>Thématique non requise pour les sociétés non cotées</p>
<p>b) Pollution et gestion des déchets</p>	
<p>- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</p>	<p>Pas d'action spécifique en 2013</p>
<p>- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets</p>	<p>Recyclage du papier : 215,43 tonnes</p> <p>Recyclage des encres d'imprimantes : 6 446 cartouches (changement suivi à l'unité en 2013, suivi de T2 à T4 estimation à 1000 pour T1 2013)</p>
<p>- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité</p>	<p>Les seules nuisances sonores sont confinées à certaines zones des installations techniques des sièges. En application de la réglementation, les équipements de protection des collaborateurs et sous-traitants sont utilisés</p>
<p>c) Utilisation durable des ressources</p>	
<p>- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales</p>	<p>Consommation eau des sites : 24 676 M³</p> <p>Pas de suivi au M³ en agences, facture globale pour les 298 points de vente : 125 606€</p>
<p>- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation</p>	<p>Consommation de papier : 514 tonnes (- 11% par rapport à 2012)</p> <p>Communications clients éditées sur des papiers FSC ou PEFC.</p> <p>Imprimeurs certifiés Imprim'vert.</p>
<p>- La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables</p>	<p>Consommation électrique : 23 859 674 KWH</p> <p>Consommation gaz : 2 824 935 KWH</p> <p>Impact carbone : 2 947 tégCO2</p>
<p>- L'utilisation des sols</p>	<p>Thématique non requise pour les sociétés non cotées</p>
<p>d) Changement climatique</p>	
<p>- Les rejets de gaz à effet de serre</p>	<p>Sur la base des consommations électricité et gaz, avec des coefficients d'émission de 0,013 kgCO2/KWh pour l'électricité et 0,055 KgCO2/KWh pour le gaz (données ADEME)</p> <p>Emission de CO2 estimée en 2013 : 2 947 tégCO2</p>
<p>- L'adaptation aux conséquences du changement climatique</p>	<p>Thématique non requise pour les sociétés non cotées</p>
<p>e) Protection de la biodiversité</p>	
<p>- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité</p>	<p>16 ruches sont installées sur les sites de Champagne au Mont d'Or et Mâcon afin de contribuer à la protection des abeilles.</p> <p>L'association "Les Ruchers de Centre-est" commercialise les 1600 pots de miel collectés pour financer des opérations pour la préservation de la biodiversité.</p> <p>Le parc de Champfleury regroupe une centaine d'essences d'arbres classés et protégés.</p> <p>Deux partenariats de longue date avec le Parc aux Oiseaux de Villard les Dombes et le Parc de Courzieu sont actifs pour protéger la faune et faire découvrir ces richesses au public.</p>

TABLEAU DE BORD INDICATEURS RSE (SUITE)

Sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article R. 225-105, le conseil d'administration ou le directoire de la société qui satisfait aux conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 225-104 mentionne dans son rapport, pour l'application des dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes (Décret d'application de la loi Grenelle 2, n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale) :		Périmètre ; activité de banque de détail et assurance de Crédit agricole Centre-est
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :		
- en matière d'emploi et de développement régional	Des membres du Comité de Direction s'impliquent bénévolement dans les instances de gouvernance de grandes écoles (ISARA, EM Lyon etc. ...) Nous œuvrons aux côtés d'associations pour développer l'insertion des jeunes dans le milieu du travail. A titre d'exemple, avec l'association « Nos quartiers ont des talents », des cadres supérieurs de l'entreprise aident bénévolement des jeunes diplômés de quartiers défavorisés à trouver du travail. Nous confions au talent des jeunes générations des thèmes de réflexion. Nous accueillons dans notre propre entreprise plus de 1000 jeunes par an, à travers diverses activités comme des jobs d'été	
- sur les populations riveraines ou locales	En 2013 <ul style="list-style-type: none"> • 75 000 projets financés par le Crédit agricole Centre-est sur le territoire pour 3,1 milliards d'euros de crédits réalisés • 428 crédits Eco-PTZ réalisés pour 8 060 K€. • 175 crédits Prêt Eco Energie réalisés pour 2 349K€ • 12.600 LDD ouverts, un encours global au 31/12/2013 de 1 623 millions d'euros (soit +8.2%) • ISR : 15,7 M€ de collecte en 2013, encours global de 155 millions d'euros • 146 172 clients abonnés aux E-Docs (envoi des courriers clients en format électronique) • Assurances : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sinistres couverts : 41 723 - Montant des dédommagements versés à nos clients sinistrés : 56,6 millions d'euros • Capital Investissement : <ul style="list-style-type: none"> - 68 millions d'euros de fonds propres engagés dans le capital investissement - 12,2 millions d'euros investis en 2013 dans les entreprises de la région <p>Actions Point Passerelle : « Point Passerelle du Crédit agricole Centre-est » est une structure spécifique chargée d'aider les clients qui rencontrent des accidents de la vie en les accompagnant sur le plan financier et humain, en relation avec les travailleurs sociaux et les réseaux associatifs. En 2013, 407 familles ont été accompagnées par ce service dédié de 4 personnes au coeur de l'entreprise.</p> <p>Partenariat avec Habitat & Humanisme : partenariat de plus de 20 ans qui permet d'organiser des opérations spéciales (Une clé pour les mal-logés, sensibilisation au Mal-Logement par exemple), mécénat de projets sociaux (Résidence Chorus par exemple) mais aussi garantie et financement de projets (Vie Grande Ouverte, Maison des deux rives par exemple)</p> <p>Partenariat avec Habitat Pact : Le Crédit agricole Centre-est a décidé de soutenir cette coopérative dont la vocation est de construire des logements d'insertion pour apporter des solutions de logement durable aux personnes en grande précarité sur toute la région Rhône-Alpes. Ce soutien se concrétise par le versement de 150 000 euros au titre d'un apport en capital.</p>	
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque mois nous interrogeons nos clients afin de mesurer leur degré de satisfaction dans la prise en charge et le traitement de leur réclamation. 57% se disent satisfaits ou très satisfaits. Lors d'un traitement immédiat d'une réclamation, ce sont 87% de nos clients qui sont satisfaits ou très satisfaits. • Chaque mois, trois types d'enquêtes de satisfaction sont réalisées par internet auprès : <ul style="list-style-type: none"> - Des nouveaux clients depuis 12 mois - Des personnes clientes ou non concernées par une succession, et assistées par notre service successions - Des enquêtes thématiques ponctuelles diverses • Chaque année, des enquêtes de satisfaction très complètes et portant sur l'ensemble de la relation sont réalisées auprès : <ul style="list-style-type: none"> - De clients particuliers de chacune de nos agences (Baronet agence) - De clients professionnels (Baronet Professionnels) - De clients agriculteurs (Baronet Agriculteurs) - De clients Entreprises <p>- Par ailleurs, une enquête spécifique dite Indice de Recommandation Stratégique, est réalisée: cette enquête mesure la différence entre les clients très satisfaits qui recommandent fortement et les clients insatisfaits qui déconseillent.</p> <p>Taux de satisfaction des particuliers : 85% Taux de satisfaction des professionnels : 84% Taux de satisfaction des agriculteurs : 88% Taux de satisfaction des entreprises : 92% Taux de satisfaction du secteur assurance : 94 %</p>	
- Les actions de partenariat ou de mécénat	<ul style="list-style-type: none"> • Actions des Caisses locales en 2013 : <ul style="list-style-type: none"> - 104 Caisses locales se sont mobilisées autour de 81 actions de proximité, budget de 177 308€ <p>43 partenariats sur le territoire avec des acteurs sociaux, sportifs, culturels. Exemples : Nos quartiers ont des talents, Habitat et Humanisme, Pact Habitat, LOU Rugby, JL Bourg en Bresse, Fondations du Crédit Agricole Pays de France (rénovation Chapelle Hôtel Dieu à Lyon) etc. ...</p>	
c) Sous-traitance et fournisseurs		
- La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Nombre de fournisseurs installés sur le territoire de l'entreprise avec lesquels nous avons travaillé dans l'année : 1782 Montant total des dépenses engagées sur le territoire auprès de ces fournisseurs : 22,2 M€	
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Les appels d'offre réalisés par le Crédit agricole Centre-est dans le cadre de ces achats comportent une charte basée sur des critères de Développement Durable.	Thématique non requise pour les sociétés non cotées
d) Loyauté des pratiques		
- Les actions engagées pour prévenir la corruption		Thématique non requise pour les sociétés non cotées
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs		Thématique non requise pour les sociétés non cotées
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme		
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme		Thématique non requise pour les sociétés non cotées

ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INDICATEURS PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG AUDIT
1, cours Valmy
92923 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

Attestation de présence de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.

Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est

Siège social : 1 rue Pierre Truchis de Lays
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément aux définitions et méthodes de calcul utilisées (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre-est.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux ont été effectués entre novembre 2013 et janvier 2014.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3, notamment les explications apportées pour justifier l'impossibilité de communiquer les indicateurs sociaux relatifs à l'exercice 2013 ;
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le tableau de bord RSE du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus - publication des données sociales relatives à l'exercice 2012 - nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris La Défense et Lyon, le 3 février 2014

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.



Philippe Massonnat
Associé



Philippe Arnaud
Associé
Département
Changement Climatique & Développement Durable

**Nous vous invitons à consulter les éléments de
Responsabilité Sociétale d'Entreprise de la Caisse régionale
de Crédit agricole Centre-est pour l'année 2013 dans le
rapport Pacte Coopératif et Territorial**



www.ca-centrest.fr